



Association œuvrant pour les Personnes en situation
de Handicap des Vosges du Nord

SAMSAH

Projet d'établissement

2023 - 2027



SOMMAIRE

I.	LE PROJET ASSOCIATIF	4
	<i>HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION.....</i>	<i>4</i>
	<i>LE CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE</i>	<i>5</i>
	<i>LES VALEURS ASSOCIATIVES.....</i>	<i>6</i>
	<i>CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET ASSOCIATIF.....</i>	<i>7</i>
	<i>LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES</i>	<i>8</i>
II.	L'ORGANISATION GENERALE	10
	L'ORGANISATION DES SERVICES.....	10
	LE COMITE DE DIRECTION (CODIR)	11
	<i>Organisation.....</i>	<i>11</i>
	<i>Fonctionnement.....</i>	<i>11</i>
	<i>Modalités de contrôle de gestion garantissant la maîtrise budgétaire.....</i>	<i>12</i>
	ORGANISATION GEOGRAPHIQUE	13
	SECTEUR D'INTERVENTION.....	14
III.	LE SYSTEME DE MANAGEMENT PAR LA QUALITE	15
	LA CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS.....	17
	LES RECOMMANDATIONS DE L'HAS MISES EN OEUVRE.....	18
IV.	LA BIENTRAITANCE	20
	INTRODUCTION.....	20
	ZONES DE VIGILANCE	20
	<i>Les axes communs à l'ensemble des structures.....</i>	<i>20</i>
	<i>Le Groupe de réflexion éthique de l'aphvn.....</i>	<i>21</i>
V.	L'ACCES AUX SOINS.....	22
VI.	L' « ETABLISSEMENT »	25
	INTRODUCTION.....	25
	L'HISTOIRE ET LE PROJET DU SERVICE.....	27
	LES MISSIONS	27
	<i>Cadre légal d'intervention</i>	<i>28</i>
	<i>L'agrément</i>	<i>28</i>
	LE PUBLIC ET SON ENTOURAGE	29
	<i>Description du public accueilli.....</i>	<i>29</i>
	<i>Expression et participation des usagers.....</i>	<i>30</i>
	<i>Place de l'entourage.....</i>	<i>31</i>
	L'ANALYSE DES BESOINS SELON LA GRILLE SERAFIN PH.....	32

<i>Besoin en matière de santé somatique</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>Besoin en matière d'autonomie.....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>Besoin pour la participation sociale.....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
LA NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE ET SON ORGANISATION.....	33
<i>La nature de l'offre de service</i>	<i>33</i>
<i>Prestations en matière de soins</i>	<i>34</i>
<i>Prestations en matière d'autonomie</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>Prestations en matière de participation sociale.....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>Pilotage et fonctions supports.....</i>	<i>38</i>
<i>Organisation interne de l'offre de service.....</i>	<i>42</i>
<i>Les professionnels et les compétences mobilisées</i>	<i>45</i>
<i>l'ancrage des activités dans le territoire : Partenariats et ouverture.....</i>	<i>49</i>
LES PRINCIPES D'INTERVENTION.....	51
LES OBJECTIFS D'EVOLUTION, DE PROGRESSION, DE DEVELOPPEMENT.....	55

INTRODUCTION

L'APH des Vosges du Nord se projette vers le futur.

Le présent Projet d'Etablissement 2023-2027 décline en actions concrètes les axes prioritaires du Projet Associatif 2023-2027 de l'APH – Association à but non lucratif – adopté en assemblée générale en juin 2022.

Nos valeurs associatives fondamentales restent solidement ancrées dans notre action. Elles rappellent la place prépondérante de la personne handicapée accueillie ou accompagnée au sein des dispositifs actuels ou à venir.

Le cadre légal a sensiblement évolué depuis notre précédent projet (2018- 2022). Nous nous y conformons systématiquement et appliquons les nouvelles recommandations. La réglementation continuera sans doute d'évoluer dans le futur, ainsi que les modalités de financement. Les plateformes de services partagés et les dispositifs nous permettront de nous adapter progressivement à ce nouveau cadre.

Notre action s'attachera à l'importance de la qualité de service rendu à la personne, au respect de sa dignité, à la liberté du choix de son projet de vie et à son accompagnement à tous les âges de la vie.

I. LE PROJET ASSOCIATIF

HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION

L'APH des Vosges du Nord, APHVN, est née de la fusion, le 31 décembre 2017, de l'APAEIIE et de l'AAPAH.

L'APAEIIE a été créée en 1970 notamment par quelques parents et amis du Rotary Club local pour répondre à un besoin d'accueillir des enfants en situation de handicap.

L'IME (Institut Médico Educatif) est le premier établissement de l'APAEIIE à ouvrir ses portes en 1970.

En 1978 a été créé le CAT (Centre d'Aide par le Travail) devenu ESAT (Etablissement et service d'aide par le travail) en 2005, pour accueillir les jeunes adultes en situation de handicap. A cette même époque le FH (Foyer d'Hébergement) a vu le jour.

Au fil du temps, de 1989 à 1999, plusieurs établissements ont été ouverts afin de répondre aux divers besoins comme, un accueil de jour FAS (Foyer d'Accueil Spécialisé), un SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile et un SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale).

En 2004, la résidence du Hochberg a ouvert ses portes à Wingen-sur-Moder à l'initiative de l'AAPAH, association fondée en 1998.

En 2008, puis en 2010, l'association APAEIE s'est encore développée avec la création du SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) ainsi que du CAMSP (Centre d'Accompagnement Médico-Social Précoce).

Le 31 décembre 2017, les associations APAEIE et AAPAH ont fusionné pour créer l'APH des Vosges du Nord.

De 2016 à 2019 plusieurs projets ont vu le jour. En premier la plateforme autisme rattachée à l'IME créée en coopération avec l'AAPEAI de DIEMERINGEN, en second l'équipe de dépistage précoce en autisme avec l'association APF France Handicap.

Enfin en septembre 2021, la création de l'unité d'enseignement maternelle en autisme UEMA (Unité d'Enseignement Maternelle Autisme) située à Val-de-Moder.

LE CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

Le projet associatif est conforme aux recommandations du droit européen et à la législation française. Il prend en compte :

- La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et en particulier :
 - La participation directe de la personne handicapée au projet d'accueil et d'accompagnement (livret d'accueil, Conseil de vie sociale),
 - La prise en charge ou l'accompagnement individualisé et de qualité par la mise en place d'un projet personnalisé,
 - La confidentialité des données concernant l'usager.
- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, qui reconnaît l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté.
- La convention des Nations Unies ratifiée par la France en 2010 relative aux droits des personnes handicapées qui est de promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque.

L'APHVN s'engage au respect de la dignité des personnes en situation de handicap et à prévenir toute forme de maltraitance comme définie dans le Code d'action sociale (et des familles CASF, art. L. 119-1 ; CSP, art. L. 1431-2)

L'APHVN accompagnera les réformes en cours :

- Réforme de la tarification,
- Développement de réponses inclusives et de l'autodétermination des personnes en situation de handicap,
- Meilleure fluidité des parcours de santé et de vie,

LES VALEURS ASSOCIATIVES

Les valeurs portées par l'APH des Vosges du Nord sont :

Des valeurs à l'égard des personnes

- Reconnaître la différence et refuser toutes pratiques discriminatoires ;
- Assurer le respect fondamental de la personne en situation de handicap, de sa vie et de son devenir ;
- Promouvoir le droit à la dignité pour chacun ;
- Rechercher le bien-être de la personne en situation de handicap par la qualité de nos services ;
- Garantir la diversité de l'accueil et de l'accompagnement selon la nature du handicap et les besoins de la personne ;
- Développer l'inclusion de la personne en situation de handicap dans la vie civile autant que faire se peut par l'éducation, la formation professionnelle, le travail, le logement ou les services à sa personne.

Des valeurs du vivre ensemble

- Reconnaître tout être humain comme acteur à part entière de la société, en privilégiant et facilitant son insertion dans toutes ses composantes ;
- Assurer l'accompagnement des personnes handicapées dans leur parcours de vie au sein de la collectivité ;
- Promouvoir la solidarité sous toutes ses formes ;
- Développer des partenariats extérieurs pour élargir nos services ;
- Permettre l'écoute et l'accompagnement des familles.

Des valeurs citoyennes

- Promouvoir la participation de la personne handicapée à la vie citoyenne ;
- Avoir un rôle actif dans une meilleure reconnaissance des personnes en situation de handicap par la société civile et ses institutions ;
- Assurer une participation aux instances professionnelles ou administratives en étant force de réflexion et de proposition ;
- Agir en référence constante à l'éthique et à la déontologie et dans le respect de la loi ;
- Intégrer les valeurs environnementales dans nos actions.

CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET ASSOCIATIF

Le renouvellement du projet associatif de l'APHVN intervient dans un contexte à la fois bousculé par la crise sanitaire du covid19, et modifié en profondeur par les réformes réglementaires en cours.

Cette crise sanitaire a accentué, et quelque fois révélé des enjeux en termes d'éthique, de conditions de travail, d'attentes de la part de la personne accompagnée et de son entourage. Elle a parfois révélé les limites dans la capacité des établissements et services à maintenir une continuité de l'accompagnement dans un contexte sanitaire critique.

Ce contexte particulier a poussé les services à innover, à se réorganiser afin de poursuivre l'accueil et l'accompagnement. Il a également été à la source d'un épuisement professionnel important, qui a généré des attentes de plus en plus fortes de la part des professionnels, tant en ce qui concerne les conditions de travail que la reconnaissance.

A cet égard, le niveau des rémunérations et l'obsolescence de la convention collective actuelle pénalisent l'engagement et la fidélisation des salariés. Les revalorisations salariales annoncées par l'État répondent en partie à ces attentes.

Pour ce qui concerne le contexte réglementaire, après les réformes importantes de 2002 et 2005, la réforme de l'évaluation externe qui entre en vigueur en 2022 et surtout la réforme tarifaire SERAFIN-PH annoncée pour 2024, vont profondément impacter nos organisations, nos missions, notre relation avec la personne accompagnée.

Le récent avis rendu par le Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU questionne également nos institutions et nos accompagnements : Quelle place pour la parole de la personne accompagnée au sein des établissements et services ?

Quelle place pour elle dans la société ? Quelles libertés, quel exercice de ses droits civiques ?

Quels droits et quelle rémunération pour les travailleurs handicapés ?

Toutes ces questions et bien d'autres pousseront probablement notre association et nos équipes professionnelles à revoir leur conception de l'accompagnement, avec le souci de répondre de manière adaptée à chaque situation.

C'est dans ce contexte particulier que ce nouveau projet associatif prend place, avec des enjeux portant à la fois sur :

- La pérennité d'un mouvement associatif à taille humaine, confronté aux fusions et à la concurrence du secteur à but lucratif, ainsi qu'à la rareté du financement public pour la création de nouveaux établissements et services.
- La qualité du service rendu, avec un souci constant de respect de la dignité, de la liberté de choix de la personne accompagnée, de respect de son projet de vie.
- L'accompagnement des équipes professionnelles, confrontées à des changements importants, ainsi qu'à un renouvellement générationnel depuis quelques années, qui accentue l'importance de la transmission des savoirs et des compétences au sein des établissements et des services.

- L'accueil des personnes handicapées vieillissantes, tant en ce qui concerne leur accompagnement, que la continuité de leur parcours, et l'adaptation de nos services à leurs attentes et à leurs besoins.

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Promouvoir le droit des personnes en situation de handicap

- Développer des actions auprès du public accueilli pour faire connaître les droits de la personne accompagnée ;
- Développer la formation des professionnels à la bientraitance et à l'éthique ;
- Garantir l'expression et la participation des personnes accompagnées ;
- Permettre à la personne accompagnée de définir ses choix et garantir la co-construction et la personnalisation du projet d'accompagnement ;
- Développer des actions d'accompagnement à l'autonomie et à la santé ;
- Préserver l'intimité et l'intégrité physique et morale des personnes accueillies.

Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap

- Développer l'emploi inclusif et l'intégration du travail protégé dans le milieu ordinaire (Cf réforme des ESAT), dans la mesure du possible :
 - Sensibiliser les acteurs économiques et les entreprises,
 - Favoriser les partages et échanges d'expériences entre milieu ordinaire et le travail protégé ;
- Développer l'éducation inclusive par l'accès à une scolarisation adaptée ;
- Développer l'inclusion sociale et la citoyenneté (culture, sport, loisirs) ;
- Développer l'habitat inclusif et les pratiques innovantes.

Développer le parcours des personnes en situation de handicap

- Développer l'analyse des besoins, attentes et habitudes de vie de la personne accompagnée pour construire le projet personnalisé inscrit dans le parcours de vie ;
- Rendre la personne accompagnée actrice de son projet et prendre en compte l'entourage de la personne ;
- Développer au sein de l'APH la coordination de parcours pour garantir le « zéro sans solution » et proposer des options aux personnes accompagnées et leur entourage ;
- Adapter les organisations de travail et développer les plateformes de service pour répondre aux besoins de la personne accompagnée ;
- Améliorer et harmoniser l'accueil et l'orientation des personnes en situation de handicap de manière à mieux gérer les listes d'attente (Généralisation de la commission d'admission).

Accompagner le vieillissement des personnes en situation de handicap

- Accompagner les personnes handicapées vieillissantes tout au long de la vie ;
- Adapter l'accompagnement et les conditions d'accueil de la personne handicapée vieillissante ;
- Assurer la continuité de l'accompagnement de la personne handicapée vieillissante et la prise en compte de son projet de vie en partenariat avec la famille et l'entourage ;
- Développer des projets et des partenariats innovants permettant l'accueil, l'accompagnement et le cas échéant l'hébergement des personnes handicapées vieillissantes.

Adapter les compétences des professionnels aux besoins des personnes en situation de handicap

- Accompagner les professionnels aux changements d'organisation et aux nouvelles missions requises et nécessaires ;
- Former les professionnels aux nouvelles problématiques rencontrées et aux pratiques innovantes ;
- Développer les partenariats avec les entreprises afin d'encourager le partage des compétences entre le secteur médico-social et l'entreprise ;
- Favoriser la qualité de vie au travail, la sécurité au travail et la prévention des risques psychosociaux.

Développer les partenariats par rapport au territoire

- Maintenir et développer une association vivante, grâce à une veille stratégique, appuyée sur une connaissance des textes nouveaux et de leurs modalités d'application ;
- S'inspirer de ce que d'autres associations ont pu mettre en place avec succès, participer à des colloques et congrès, se tenir informés des progrès techniques et théoriques du secteur ;
- Faire vivre le partenariat existant, en rechercher de nouveaux, pour sortir d'une logique de segmentation et permettre un parcours de vie, facile et personnalisé ;
- Se tenir prêts à répondre à des besoins et à des appels à projets, pour conforter l'existant et développer des compétences nouvelles ;
- Être réactifs selon les demandes de résidents, de porter et de lancer les projets dans les domaines suivants :
 - Professionnel (travail en coopération), Associations sportives et culturelles, Éducatif, Contacts régionaux, voire transfrontaliers, Corporations et fédérations, Médical ;
- Développer une communication vers les partenaires extérieurs ;
- Développer l'écoute et l'échange entre l'association et les familles ;
- Inciter les usagers, familles, amis à participer à la vie associative en devenant membre de l'Association.

II. L'ORGANISATION GENERALE

L'organisation des établissements et services intègre dans ses projets et dans ses pratiques, l'évolution des compétences professionnelles, l'ouverture à l'environnement professionnel, scolaire et social, ainsi que les besoins et demandes des usagers et de leurs familles.

La logique dite de structure, historique et fortement marquée par un modèle institutionnel hiérarchique, est encore présente dans le fonctionnement, mais la logique fonctionnelle est maintenant bien en place. Elle permet de structurer les projets d'accueil et d'accompagnement mis en œuvre, dans une dynamique professionnelle au service des projets individuels et collectifs. Ce modèle de fonctionnement a permis une mise en synergie des structures qui s'organise à partir des emplois et des compétences.

Les directeurs d'établissements et services intègrent ces logiques de l'organisation, ils occupent une double fonction :

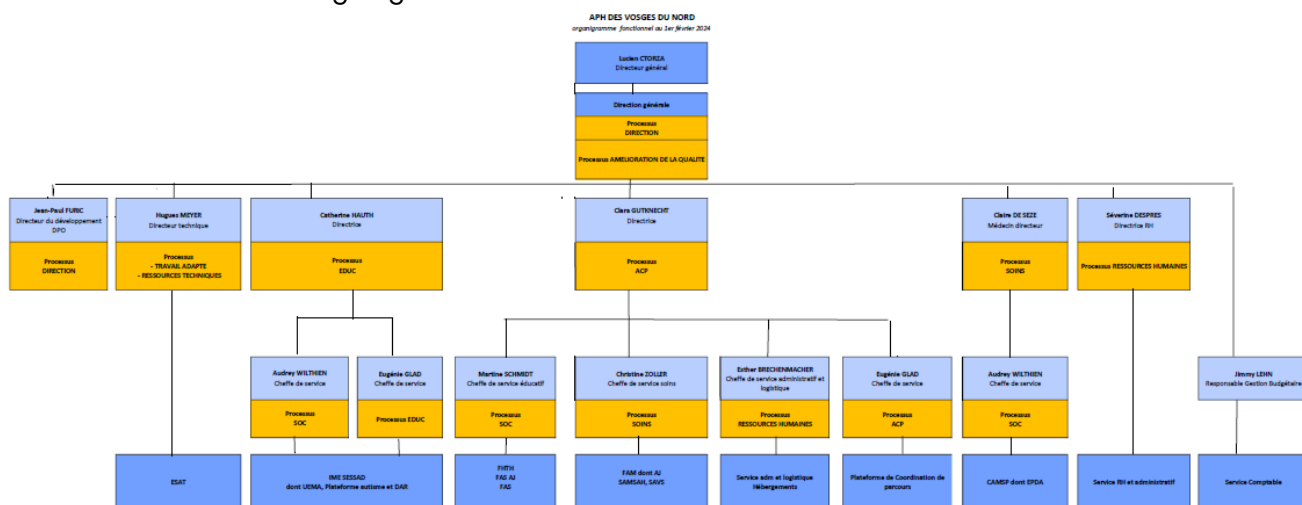
- **Hiérarchique** pour assurer la direction de la structure en ce qui concerne :
 - La mise en œuvre du projet d'établissement ou de service ;
 - L'animation d'équipe et l'organisation du travail dans les structures ;
 - La sécurité et la bientraitance ;
 - L'accueil des usagers et les relations avec les familles ;
 - L'élaboration et la mise en œuvre des projets individuels ;
- **Fonctionnelle** pour la coordination et l'animation des professionnels concernés par le processus :
 - Réunions régulières ;
 - Formations professionnelles ;
 - Réseau professionnel ;
 - Elaboration, mise en œuvre et évaluation d'outils communs.

L'ORGANISATION DES SERVICES

L'organisation de l'APH des Vosges du Nord intègre cette double fonction hiérarchique et fonctionnelle. L'organigramme fonctionnel est défini selon le découpage suivant :

APH DES VOSGES DU NORD

Organigramme fonctionnel au 1^{er} février 2023



La dynamique qui s'est développée dans ce cadre, a permis de mettre en place une organisation par processus métier.

LE COMITE DE DIRECTION (CODIR)

ORGANISATION

Le Comité de direction est composé de l'ensemble des cadres hiérarchiques de l'Association.

FONCTIONNEMENT

Le CODIR est animé par le Directeur général. Il traite notamment les sujets suivants :

- La mise en œuvre du projet associatif défini par l'Association ;
- Les questions qui relèvent de la gestion et de l'administration des différents processus ;
- La bientraitance ;
- La Gestion des Ressources Humaines ;
- L'Évaluation et le Management par la qualité ;
- La place des dispositifs associatifs sur notre territoire d'intervention ;
- L'intégration des évolutions législatives dans nos projets ;
- Le traitement de problématiques ponctuelles qui peuvent avoir une incidence plus globale au niveau de l'Association et nécessite des ajustements du cadre de fonctionnement ou des orientations.

- De toute question en lien avec l'organisation des structures, la sécurité au travail ou des usagers, l'animation des projets et la communication interne et externe.

Les moyens pour mettre en œuvre cette politique sont divers, en fonction du projet.

Les moyens managériaux prévus dans la planification sont :

- *Les réunions « CODIR »*
Elles sont mensuelles et traitent de l'organisation et de l'administration générale de l'Association et des structures.
- *Les réunions « AME »*
Elles sont mensuelles et traitent de l'amélioration continue et de l'innovation.
- *Les réunions thématiques*
Elles sont ponctuelles et traitent d'un point particulier. Elles réunissent l'ensemble ou une partie seulement des membres de la direction, les professionnels compétents et impliqués dans le projet concerné. Elles sont animées par le manager en charge du projet à traiter.

MODALITES DE CONTROLE DE GESTION GARANTISSANT LA MAITRISE BUDGETAIRE

- Un suivi mensuel de l'activité réalisée par le service est assuré dans le cadre de la réunion CODIR ;
- Un suivi mensuel des indicateurs de dépenses est assuré par la personne en charge du contrôle de gestion interne, en lien avec le directeur général ;
- Une procédure d'achat est en place :
 - validation et suivi de la commande par le cadre autorisé ;
 - réception et contrôle de la prestation ou de la marchandise par une personne habilitée ;
 - contrôle du BL et de la facture avant paiement ;
 - enregistrement comptable et paiement par le service financier.
- Une procédure de mise en paiement des paies est en place :
 - Centralisation des données variables durant le mois ;
 - Intégration des absences, congés, heures supplémentaires... en fin de mois ;
 - Etablissement du bulletin de paie par le service en charge des paies ;
 - Contrôle des bulletins par le contrôle de gestion interne et mise en paiement.

La comptabilité et les paiements sont contrôlés annuellement par un cabinet d'expertise comptable et certifiés un commissaire aux comptes, avant la présentation au CA puis en AG. Le commissaire aux comptes s'assure de la bonne gestion des établissements et services de manière globale.

ORGANISATION GEOGRAPHIQUE

Les établissements et services de l'APH des Vosges du Nord sont situés à Ingwiller, Wingen-sur-Moder et Saverne. Une permanence est effectuée régulièrement par les professionnels du CAMSP à Sarre-Union.

Les adresses des différents sites sont les suivantes :

IME "Léonard de Vinci" / Institut Médico-Educatif
Rue des Ecoles – 67340 INGWILLER

FAS / Foyer d'Accueil Spécialisé – Accueil de jour
Rte d'Uttwiller – 67340 INGWILLER

FOYER D'HEBERGEMENT
Rte d'Uttwiller – 67340 INGWILLER

ESAT "Les Ateliers du Herrenfeld"
Rte d'Uttwiller – 67340 INGWILLER

SESSAD / Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile
Rue du Pasteur Herrmann – 67340 INGWILLER

SESSAD-UEMA
Unité d'enseignement Maternelle – Groupe Scolaire P. Pflimlin
99 route de Bitschhoffen – 67350 VAL DE MODER

SAMSAH / Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
15, rue du 11 Novembre – 67340 INGWILLER

SAVS / Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
15, rue du 11 Novembre – 67340 INGWILLER

CAMSP "Raphaël" / Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
Rue du Pasteur Herrmann – 67340 INGWILLER
2 rue de l'Artisanat – 67700 SAVERNE

Résidence du HOCHBERG / FAS – FAM – Accueil de jour
1, rue du Château Teutsch – 67290 Wingen-sur-Moder

APH des Vosges du Nord / Siège social
Route d'Uttwiller – 67340 Ingwiller

SECTEUR D'INTERVENTION



III. LE SYSTEME DE MANAGEMENT PAR LA QUALITE

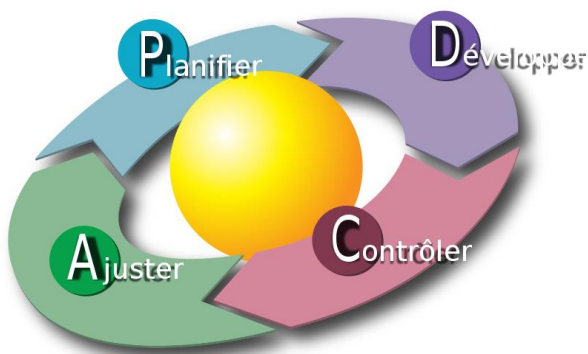
La démarche qualité prend en compte la législation, la réglementation, les recommandations de bonnes pratiques. Elle intègre les données externes : partenariat, réseaux professionnels et associatifs locaux.

Elle s'appuie notamment sur :

- Les réunions CODIR, AME et thématiques ;
- Un système d'information qui s'appuie sur un réseau informatique favorisant une certaine fluidité de l'information ;
- Une base documentaire commune à toutes les structures ;
- Des objectifs en lien avec les besoins et demandes des usagers ;
- Des tableaux de bord qui déclinent les indicateurs dans le but d'évaluer les objectifs fixés par processus, de manière continue ;
- Des enquêtes de satisfaction ;
- Des projets personnalisés qui associent les usagers et leurs familles ;
- La revue de direction ;
- Des audits internes annuels réalisés par des auditeurs formés ;
- Des audits externes annuels réalisés par la société DQS ;
- L'évaluation externe telle qu'elle est prévue par la loi.

L'APH des Vosges du Nord est une association certifiée **ISO 9001** depuis 2010.

L'amélioration continue se fonde sur le principe du PDCA préconisé par la norme ISO 9001.



P : PLANIFIER (tâches/horaires/objectifs/moyens/règles...)

D : DO (faire/agir)

C : CONTROLER (tout ce qui a été planifié : conforme/NC)

A : AMELIORER (ce qui doit l'être)

La direction de l'association maintient sa démarche de certification ISO 9001, conjointement avec le Conseil d'Administration. Nos objectifs sont les suivants :

1. Respecter la charte associative et le projet associatif
2. Respecter la réglementation
3. Adapter, pérenniser et développer l'activité
4. Faire évoluer les collaborateurs
5. Protéger les droits des usagers

Ces objectifs orientés vers nos usagers et nos professionnels, soutenus par une communication interne et externe dans le respect de nos valeurs fondamentales, constituent nos principes de direction.

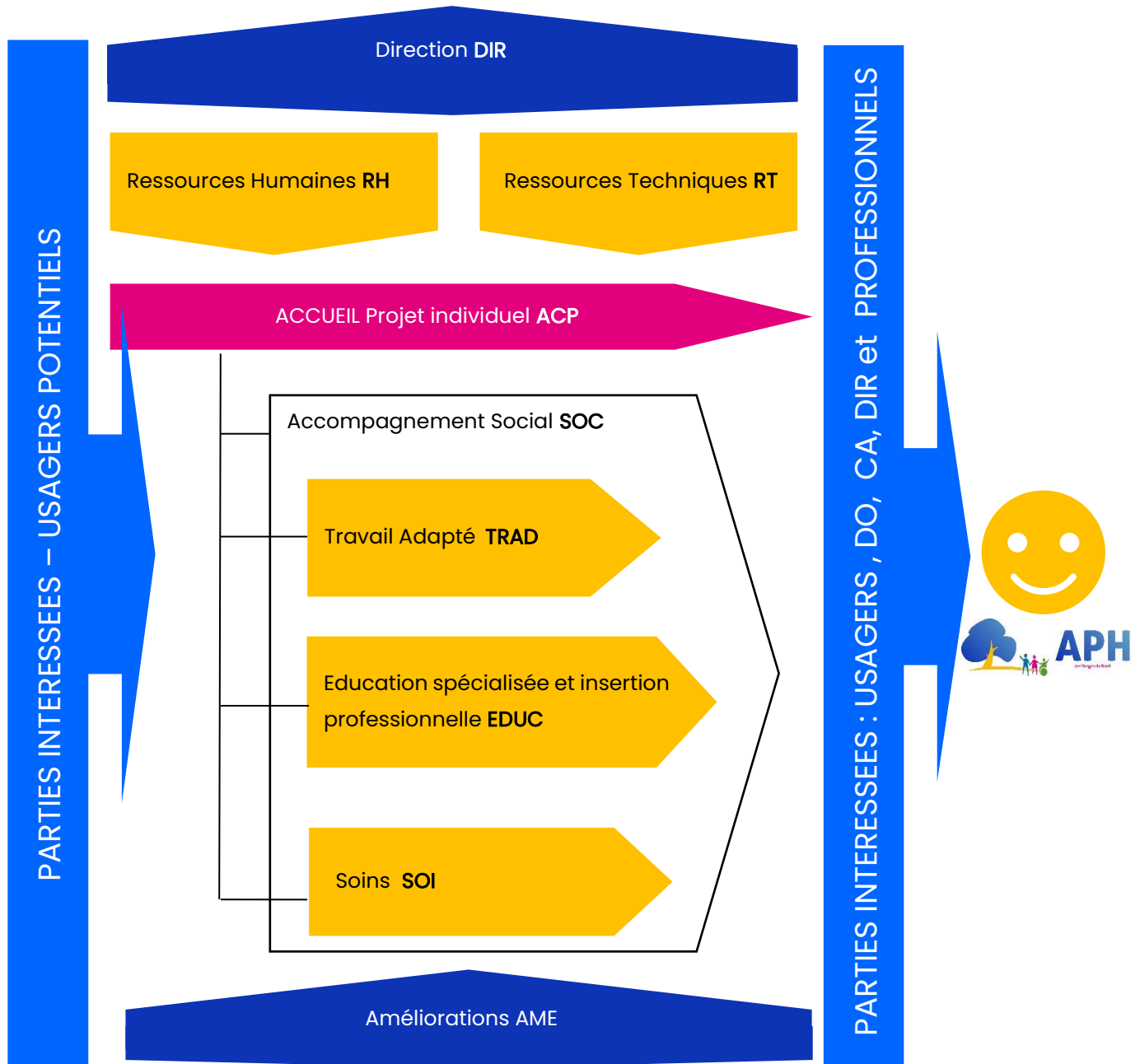
Le système de management de la qualité de l'APH est décrit dans un Manuel de management de la qualité. Il est organisé autour de processus métiers et de processus supports, pilotés par les cadres de l'équipe de direction.

Ces processus sont les suivants :

<u>PROCESSUS</u>	<u>PILOTE</u>		<u>PROCESSUS</u>	<u>PILOTE</u>
DIR : Direction	Lucien CTORZA Jean-Paul FURIC (DPO)		ACP : Accueil Projet d'accompagnement Individuel	Clara GUTKNECHT Eugénie GLAD
RT : ressources techniques	Hugues MEYER		SOC : accompagnement social	Martine SCHMIDT Audrey WILTHIEN
RH : ressources humaines	Séverine DESPRES Esther BRECHENMACHER		SOI : soins	Claire DE SEZE Christine ZOLLER
TRAD : Travail adapté	Hugues MEYER		EDUC : Education spécialisée et insertion professionnelle	Catherine HAUTH Eugénie GLAD
AME : Amélioration : L CTORZA / CODIR				

LA CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS

La cartographie illustre le fonctionnement par processus tel qu'il est mis en œuvre à l'APH des Vosges du Nord.



L'organisation par processus est décrite dans le Manuel de Management.

PROCESSUS SUPPORTS

DIR : Direction
RH : Ressources humaines
RT : Ressources techniques
AME : Amélioration

PROCESSUS OPERATIONNELS

ACP : Accueil et coordination de parcours
SOC : Social
EDUC : Education spécialisée et insertion professionnelle
TRAD : Travail Adapté
SOI : Soins

LES RECOMMANDATIONS DE L'HAS MISES EN OEUVRE

Principales recommandations de BPP	CA MSP	IME	FH	FAS	RDH	Sess.	SAVS SAMSAH	ESAT
Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées	X	X	X	X	X	X	X	X
Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement	X	X	X	X	X	X	X	X
Le questionnement éthique dans les établissements sociaux et médico-sociaux	X	X	X	X	X	X	X	X
La bientraitance : Définition et repères pour la mise en œuvre	X	X	X	X	X	X	X	X
Elaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service	X	X	X	X	X	X	X	X
Mission du resp. d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance	X	X	X	X	X	X	X	X
Ouverture de l'établissement à et sur son environnement	X	X	X	X	X	X	X	X
La conduite de l'évaluation interne dans les ESSMS relevant de l'art. L.312-1 du CASF	X	X	X	X	X	X	X	X
L'accompagnement à la santé de la personne handicapée	X	X	X	X	X	X	X	X
Prévention des risques liés à la structure	X	X	X	X	X			X
L'accompagnement des jeunes en situation de handicap pour les SESSAD						X		
Mission du resp. de service et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance à domicile						X	X	
L'évaluation interne : repères pour les services à domicile au bénéfice des publics adultes							X	
Adaptation de l'accompagnement aux attentes et besoins des travailleurs handicapés en ESAT								X
Cadre de vie en collectivité Hygiène			X		x			
Cadre de vie en collectivité, Alimentation, Nutrition		X	X	X	x			X
Programme « Qualité de vie en MAS et en FAM »					x			

Le repérage, le diagnostic, l'évaluation pluridisciplinaire et l'accompagnement précoce et personnalisé en CAMSP	x							
Les spécificités de l'accompagnement des adultes handicapés psychiques			x	x	x		x	X
Les « comportements-problèmes » au sein des établissements et services accueillant des enfants et des adultes handicapés : Prévention et réponses	x	x	x	x	x	x	x	X
Les espaces de calme-retrait et d'apaisement	x	x	x	x	x	x	x	X
Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap	x	x	x	x	x	x	x	X
Troubles du spectre de l'autisme : interventions et parcours de l'adulte			x	x	x		x	X
L'accompagnement de la personne polyhandicapée dans sa spécificité	x	x	x	x	x	x	x	x
Accompagner vers et dans l'habitat			x		x		X	
Accompagnement des personnes avec Autisme et TED	x	x	x	x	x	x	x	X
Accompagnement des de la personne avec TDI (volet 1)	x	x	x	x	x	x	x	X
Accompagner la scolarité et l'inclusion scolaire	x	x				x		
Le répit des aidant	X	X	X	X	X	X	X	X

IV. LA BIENTRAITANCE

INTRODUCTION

La démarche de bientraitance s'inscrit dans la continuité de la loi du 2 janvier 2002 grâce à laquelle l'évaluation et la protection des personnes ont été renforcées. L'HAS, par la publication de ses recommandations, accompagne les structures dans une démarche d'amélioration continue de la qualité mais aussi de la prévention des risques de maltraitance. La gestion des risques de maltraitance s'inscrit dans une démarche plus globale et complexe comprenant un volet préventif et un volet curatif.

La maltraitance renvoie à des situations allant de la négligence à la violence (infantilisation, humiliation, abus de confiance, défaut de soins, privation de droits, brutalité, sévices, etc.). Elle correspond le plus souvent à une succession de petits actes qui, réunis, créent les conditions de l'isolement et de la souffrance des personnes.

ZONES DE VIGILANCE

LES AXES COMMUNS A L'ENSEMBLE DES STRUCTURES

Information des dispositifs d'aide et de repérage des faits de maltraitance dans les livrets d'accueil et les règlements de fonctionnement

Chaque document comporte une information sur l'existence du numéro national d'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées victimes de maltraitance, le 3977. Cette plateforme téléphonique nationale centralise l'ensemble des appels et assure une première écoute. Elle oriente et transmet ensuite aux centres locaux tout appel nécessitant une analyse, des conseils ou des informations.

Développement d'une culture de sécurité et de confiance permettant aux professionnels de rapporter les erreurs, de les discuter, d'en tirer des enseignements pour mettre des mesures de prévention en place

Les membres du personnel par leur disponibilité et leur écoute contribuent également en toute circonstance à prévenir et empêcher toute forme d'agressivité, de violence ou de maltraitance. Les pratiques et les situations socio-éducatives sont reprises et régulées par les cadres et leurs équipes à l'occasion des temps de réunions et de briefing, définis et repérés.

La qualité de la coordination et du passage de consignes est importante. Des transferts de consignes sont organisés par la voie informatique, fiche de transmission soc au sein des dossiers usagers, cahier de liaison informatisé, mais aussi par des temps d'information directe : briefing.

Existence de protocole d'intervention en cas de faits de maltraitance ou de fait de violence

Des procédures spécifiques sont en place au sein de l'établissement. Elles précisent la marche à suivre pour les professionnels en cas de violence avérée d'un usager envers un autre, d'un professionnel envers un usager, en cas de suspicion de faits de maltraitance mais aussi en cas de révélation de faits de maltraitance. Elles sont régulièrement présentées et reprises en réunion d'équipe.

Garantie pour l'utilisateur en lien avec son représentant légal et sa famille, d'être coauteur de son projet à travers la mise en place d'une fonction de Coordinateur de Parcours

Chaque professionnel dédié à cette fonction a été formé à l'écoute de l'utilisateur et de son entourage ainsi qu'à la gestion de situations conflictuelles, de manière à garantir à tous une qualité de suivi de leur projet. Des temps particuliers et bien définis sont dédiés à cette fonction de manière afin d'accorder le temps nécessaire à l'accompagnement dans l'annonce et l'acceptation de certaines étapes du parcours de la personne accueillie, réorientation, régression, divergence de vue...

Mise en place d'un seul et unique Projet Personnalisé par personne accompagnée

L'existence d'un seul projet pour une personne accueillie dans plusieurs structures lui garantit une cohérence dans les accompagnements et une meilleure coordination des accompagnements.

Recherche constante de l'amélioration des services à la personne accueillie au travers des PR ACP, SOC, EDUC, TRAD et SOI

Dans le cadre de la démarche qualité en cours, les services rendus aux usagers sont régulièrement évalués. Annuellement un état de satisfaction des usagers et de leur entourage est effectué. Une autoévaluation est également effectuée annuellement par les équipes, ainsi que des audits internes et externes.

LE GROUPE DE REFLEXION ETHIQUE DE L'APHVN

Créé en 2019, le GREAPH a pour mission d'organiser une concertation et de proposer une méthode de décryptage, et si possible de résolution des questions complexes qui peuvent se poser dans l'accompagnement des personnes.

Le Groupe de réflexion éthique est issu d'une démarche volontariste (elle ne répond pas à une obligation légale et n'a pas de statut juridique), qui vise à répondre aux besoins des acteurs de l'accompagnement et par conséquent, de fait, à améliorer la qualité des prestations et du fonctionnement.

Le GREAPH fait l'objet d'une charte de fonctionnement. Il se réunit 2 à 3 fois par an. Il regroupe des professionnels de terrain, des usagers, des parents et/ou représentants légaux, des cadres. Son animation est déléguée à un consultant externe qualifié.

V. L'ACCES AUX SOINS

Tous les établissements et services de l'APH ont parmi leurs missions celle de permettre aux usagers, enfants et adultes, d'accéder à une bonne santé, en respectant leurs capacités et leur projet.

La **bonne santé se définit par le bien être psychique et somatique de la personne.**

Le projet de soin de chaque usager/résident, fait partie du projet personnalisé de la personne. Les prestations de soin proposées aux usagers : actions préventives, diagnostiques et thérapeutiques sont définies dans le processus SOI, les modalités et fréquences de ces prestations sont variables selon les services, adaptées aux besoins des usagers/résidents, et dépendantes des ressources en soin disponibles en interne et sur le territoire :

LES ACTIONS DE PREVENTION ET SENSIBILISATION

Elles sont dispensées dans tous les services, avec des interventions transversales dans le secteur « adultes » :

- ✓ Sensibilisation à l'hygiène, la diététique, le sommeil, les addictions, la sexualité, ou encore les périodes de forte chaleur ou de grand froid.
- ✓ Sensibilisation des usagers/résidents et professionnels à la transmission virale et aux gestes barrières ; sensibilisation à l'intérêt de la vaccination et organisation de campagnes sur site.
- ✓ Des formations sont proposées aux professionnels dans ce contexte, également pour le dépistage et la prévention des complications notamment psycho affectives et comportementales.

L'EVALUATION DES BESOINS DE SOIN ET LA REALISATION DES SOINS

En fonction de la constitution des équipes, sont proposés :

- ✓ Des bilans en interne : infirmiers, paramédicaux, consultations médicales
- ✓ Des évaluations psychologiques, diagnostiques et fonctionnelles, dans tous les services et établissements
- ✓ Des suivis individuels ou collectifs détaillés dans les projets individuels, ou des soins infirmiers organisés selon les ressources
- ✓ Indirectement : des liens avec les médecins et/ou services de soins qui suivent la personne, ou un accompagnement à la consultation médicale (en interne ou externe)
- ✓ Les services adultes participent à l'évaluation et dépistage des Troubles du Spectre de l'autisme, en lien avec le CRA adulte

Ces prestations peuvent être rendues difficiles, en raison de problèmes de déplacement de certains résidents, en raison de troubles comportementaux, de particularités sensorielles et de manque de compréhension.

Pour ces raisons, les **projets suivants** sont en cours :

- **Mise en place de téléconsultations :**
 - débuté au FAM et au FAS de Wingen, pourront être proposées aux usagers du site d'Ingwiller.
 - téléconsultations en présence d'un médecin du secteur enfant , avec les services de génétique et neuropédiatrie

- **Une préparation aux soins** (désensibilisation, habitude pendant les semaines précédant le soin non urgent) et un accompagnement adapté seront proposés par les professionnels
- Un projet innovant est en cours d'étude à l'ARS ; le **projet EMASanté**, qui devrait, au niveau des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, permettre de cibler les besoins et de faciliter cette préparation, pour les enfants dans un premier temps.

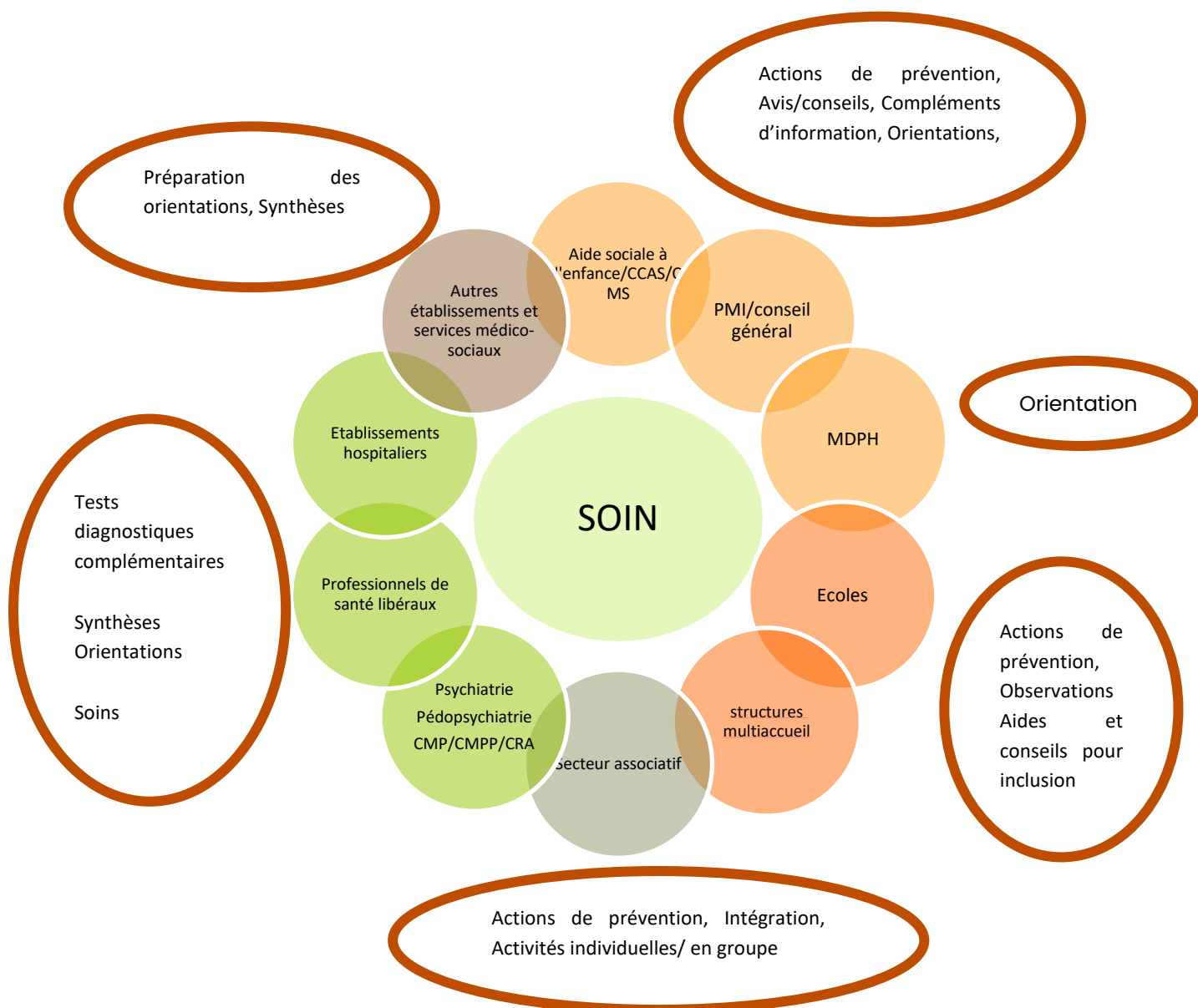
L'EXPERTISE DANS LE DOMAINE DE LA DEFICIENCE

L'ensembles des établissements a une expertise dans le domaine de la **déficience intellectuelle** et des troubles associés, et pour le CAMSP, pour **tout type de déficience**.

- ✓ Cette expertise est utilisée de manière transversale au sein de l'APH, dans les situations complexes
- ✓ Les équipes de soin de l'APH coordonnent les suivis médicaux nécessaires en rapport avec la déficience et/ou la maladie de la personne : travail avec les médecins généralistes du territoire
- ✓ Les services et établissements peuvent également être sollicités par les partenaires du territoire

Le travail en partenariat est indispensable, afin de trouver des ressources complémentaires et de proposer un parcours de soin le plus adapté : il est nécessaire de poursuivre le développement des partenariats avec la psychiatrie adulte et la pédopsychiatrie, avec les professionnels libéraux : médecins et paramédicaux, avec les services hospitaliers :

Le schéma suivant illustre les partenariats en place ; certains sont des partenariats forts, avec des échanges fréquents avec les professionnels du processus SOIN, parfois avec une convention garantissant la continuité des échanges et les engagements de part et d'autre.



VI. LE SAMSAH

INTRODUCTION

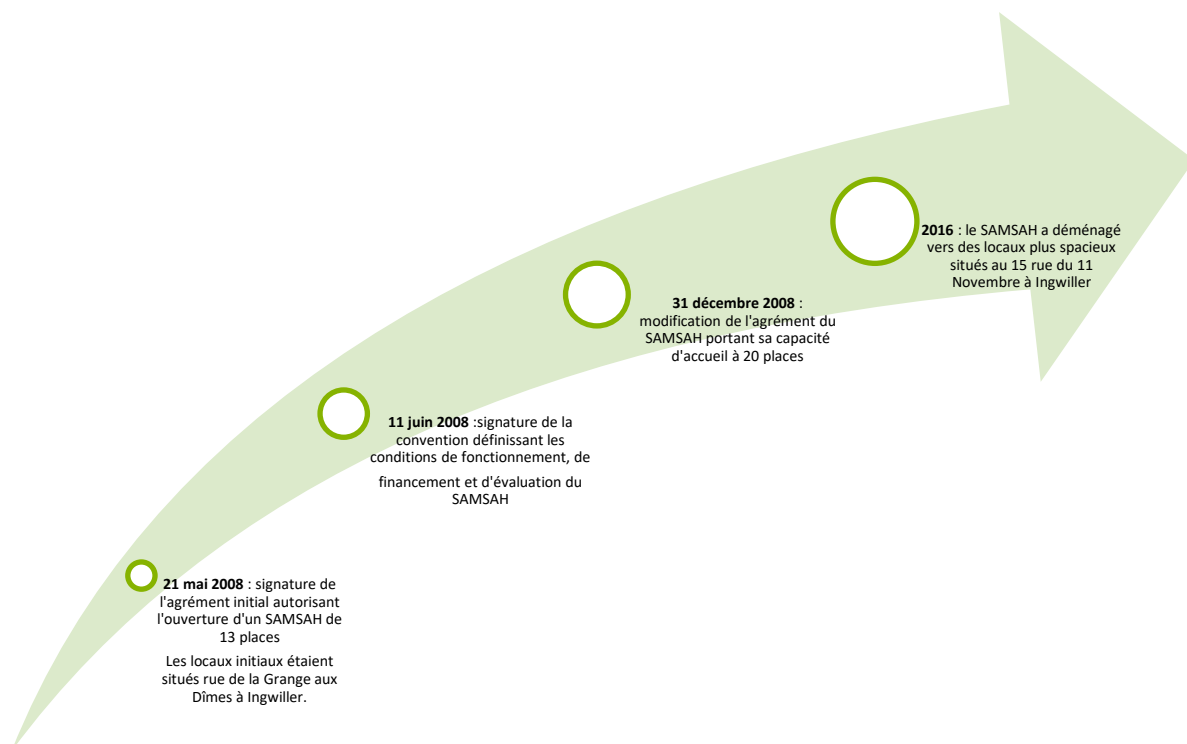
Conformément à la recommandation de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé sur « *L'élaboration, la rédaction et l'animation du projet d'établissement et de service* », le processus d'écriture du projet d'établissement du SAMSAH s'est fait dans une démarche participative, en associant l'ensemble des parties intéressées, à savoir :

- Les personnes accompagnées
- Les familles et les représentants légaux
- Les professionnels
- Les membres du CA, du CSE et du CVS

Le tableau ci-dessous présente les différentes étapes de l'élaboration du projet :

DATE	OBJECTIFS	PARTICIPANTS	METHODE
Réunion 1 13/09/2022	- Identifier les valeurs communes de l'équipe - Aligner les valeurs et les comportements – construction charte comportementale et définir les principes d'actions - Traduire ces valeurs et ces comportements dans les projets et les actions - Lecture des valeurs associatives	Cadre Professionnels Psychologue Coordinateur de parcours	Métoplan, travail en sous-groupes, discussions
Réunion 2 4/10/2022	- Définir la mission générale de l'établissement à travers les missions des professionnelles - Lister l'ensemble des besoins du public de l'établissement - Classer les besoins selon les 3 items de la nomenclature SERAFIN : santé/participation sociale/autonomie		Métoplan et discussions

L'HISTOIRE ET LE PROJET DU SERVICE



LES MISSIONS

Selon le décret n°2005-223 du 11 mars 2005, les SAMSAH ont pour vocation « *dans le cadre d'un accompagnement médico-social adapté comportant des prestations de soins, de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité* ».

Conformément à ce décret, le SAMSAH met en œuvre « *dans le respect du projet et des capacités d'autonomie de la personne* » tout ou partie des prestations suivantes :

- L'évaluation des besoins et des capacités d'autonomie
- L'identification de l'aide à mettre en œuvre et la délivrance à cet effet d'informations et de conseils personnalisés
- Le suivi et la coordination des actions des différents intervenants
- Une assistance, un accompagnement ou une aide dans la réalisation des actes quotidiens de la vie et dans l'accomplissement des activités de la vie domestique et sociale
- Le soutien des relations avec l'environnement familial et social
- Un appui et un accompagnement contribuant à l'insertion sociale, universitaire et professionnelle ou favorisant le maintien de l'insertion

- Le suivi éducatif et psychologique
- Des soins réguliers et coordonnés
- Un accompagnement médical et paramédical en milieu ouvert
- La dispensation et la coordination de soins médicaux et paramédicaux à domicile et plus largement en milieu de vie ordinaire ou protégé de la personne

CADRE LEGAL D'INTERVENTION

Le SAMSAH entre dans la catégorie des services médico-sociaux mentionnés au 7° de l'article L 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Les conditions d'organisation et de fonctionnement des services d'accompagnement en milieu ouvert ont été définies par :

- ✓ Le décret n° 2005-223 du 11 mars 2005, codifié dans les articles D 312-166 à l'article D 312-176 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le SAMSAH a pour vocation d'assurer des prestations de soins ainsi que la réalisation des missions sociales d'un SAVS (articles D 312-162 et D 312-165 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

L'AGREMENT

Le SAMSAH a un agrément de 20 places et s'adresse :

- *Aux personnes en situation de handicap, adultes,*
- *Y compris celles ayant la qualité de travailleurs handicapés (handicap mental, moteur, polyhandicap, sensoriel, troubles envahissants du développement ...)*
- *De plus de 20 ans, sans limite d'âge si le handicap a été reconnu avant 60 ans*
- *Vivant en milieu ordinaire de vie, de façon habituelle*
- *Dans un rayon de 25 km autour du service*
- *Dont le handicap limite les capacités d'autonomie et d'adaptation à la vie sociale.*

Ces personnes nécessitent une assistance et un accompagnement dans la vie quotidienne et le maintien du lien social, mais aussi d'un accompagnement permettant de garantir la continuité des soins.

Ce service intervient sur décision de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dans le cadre du plan personnalisé de compensation institué par la loi « Handicap » du 11 février 2005.

LE PUBLIC ET SON ENTOURAGE

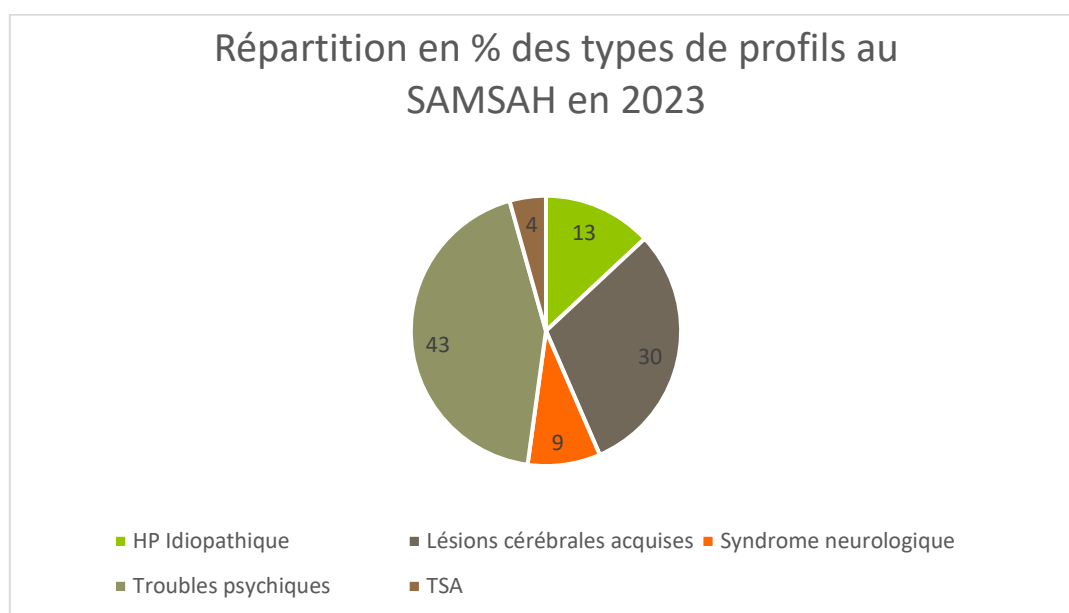
DESCRIPTION DU PUBLIC ACCUEILLI

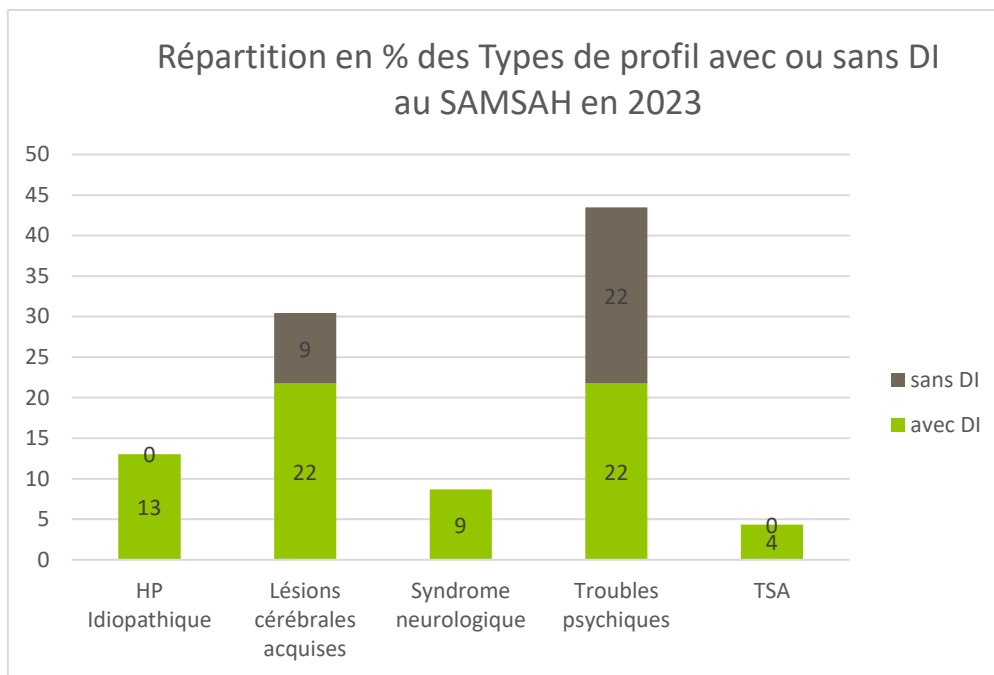
- **L'AGE :**

Age moyen	Age médian	Plus âgé	Plus jeune
50	54,5	70	22

+ 1 an par rapport à 2022

- **LES PROFILS :**





Le profil du public accompagné par le SAMSAH est stable ces dernières années. Il n'y a pas d'évolution significative.

Néanmoins, nous observons une légère hausse du nombre de personnes présentant des troubles psychiatriques ou troubles de la personnalité.

EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS

L'expression et la participation des personnes accompagnées et de leurs familles et/ou représentants légaux se fait à travers :

- **Le CVS (Conseil de Vie Sociale)** : Il se réunit 3 à 4 fois par an et comprend au moins deux représentants des personnes accompagnées, un représentant des familles ou des représentants légaux, un représentant des mandataires judiciaires à la protection des majeurs, un représentant du personnel, un représentant de l'organisme gestionnaire.

Lors du CVS sont émis des propositions/avis sur tout élément concernant le fonctionnement de l'établissement (organisation interne, activités, projets de travaux et d'équipement, projets divers...). Un compte rendu est rédigé à l'issue de cette instance, communiqué à l'ensemble des membres du CVS.

- **Les Enquêtes de Satisfaction** : réalisées une fois par an, elles permettent d'évaluer la satisfaction des personnes accompagnées et de leur famille/RL quant à l'accompagnement proposé et au fonctionnement de l'établissement.

- **Le Projet Personnalisé** : Le projet personnalisé est une démarche dynamique, une co-construction qui tente de trouver un équilibre entre différentes sources de tension. Cette démarche permet de garantir la prise en compte des attentes et des souhaits de la personne accompagnée (et de son représentant légal)

- **Les entretiens avec le psychologue** qui permettent de prendre en compte la vie psychique des résidents, afin de veiller à leur bien-être et à leur autonomie.

PLACE DE L'ENTOURAGE

Le regard porté sur les familles de personnes en situation de handicap a évolué au fil des années, étroitement lié au changement de l'image sociale du handicap.

D'une famille culpabilisée et parfois écartée par un mode de relation très institutionnalisé, voire conflictuel avec les équipes médicales de la psychiatrie, il a fallu reconnaître l'importance de cette famille et surtout lui redonner confiance en l'institution.

Au SAMSAH, nous nous inscrivons dans ce que décrivent S.Muzet et V. Hochstrasser¹, au sujet de la famille :

« [...] Il est moins question de la place de la famille que du lien de la personne en situation de handicap avec sa famille, qu'elle soit présente, existante ou non. Pour chaque résident, il s'agit d'évaluer la situation : quel type de lien existe ? Quelle est sa nature (fusionnelle, conflictuelle, inexistante) ? Comment interagit-il sur la vie, les désirs, et les projets du résident ? Quelle est la demande du résident et celle de la famille ? À partir de là et au regard de l'histoire familiale, notre objectif sera plutôt de maintenir, accompagner, ou renouer ces liens autant que possible, tout en veillant à ce que la personne accueillie chez nous puisse continuer à construire un projet de vie autonome au foyer. »

Ainsi, les professionnels du SAMSAH mettent en place un rapport aux familles qui se veut simple et souple, afin que ces dernières puissent trouver leur place auprès de leur enfant devenu adulte et de ses accompagnants.

¹ L'usager et sa famille, comment accompagner, écouter, soutenir ? Séverine Muzet, Valérie Hochstrasser, Dans VST - Vie sociale et traitements 2009/4 (n° 104), pages 86 à 93

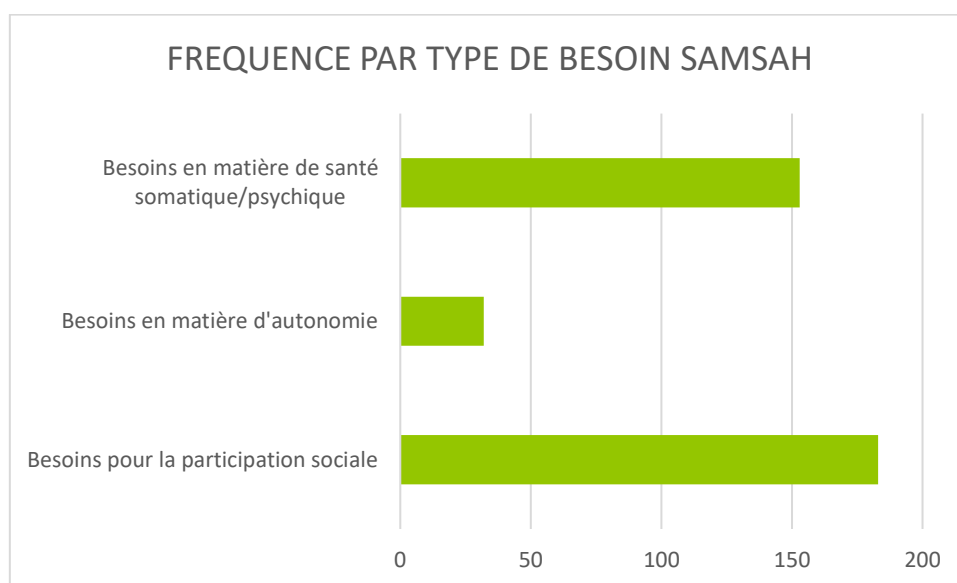
L'ANALYSE DES BESOINS SELON LA GRILLE SERAFIN PH

Nous présentons dans ce chapitre les besoins de la population que nous accueillons, exprimés selon Serafin-ph.

En équipe pluridisciplinaire nous avons repris toutes les cotations des besoins de la nomenclature Serafin-ph pour déterminer les besoins de chacun de nos résidents.

Les résultats sont présentés en globalité par rapport aux trois domaines de besoins de la nomenclature.

TYPE DE BESOINS	FREQUENCE DU BESOIN SAMSAH
Besoins pour la participation sociale	183
Besoins en matière d'autonomie	32
Besoins en matière de santé somatique/psychique	153



LA NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE ET SON ORGANISATION

LA NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE

Accueil / Projet personnalisé / fin de prise en charge

Pour pouvoir proposer un accompagnement au plus près des attentes et des besoins, il est nécessaire d'être dans une culture du respect de la personne, de son histoire, de sa dignité et de sa singularité.

C'est pourquoi la phase d'accueil est primordiale. En effet, comme l'indique la recommandation de la HAS² sur les attentes de la personne et le projet personnalisé : « *Les premiers contacts sont importants pour la suite du projet. C'est dans ces moments que la confiance commence, que la personne peut être rassurée, qu'elle peut sentir qu'il y a une chance que sa situation s'améliore, ou tout simplement que cela va bien se passer* ».

« *L'enjeu de cette phase est important: il s'agit de construire les bases d'une alliance dynamique de la personne avec les professionnels dans un projet commun [...]*³ ».

C'est pourquoi l'APH des Vosges du Nord a mis en place le processus Accueil et Coordination de Parcours (ACP), transversal à l'ensemble des établissements et services de l'association.

Ce processus documente les phases liées à l'accueil, à l'accompagnement personnalisé (qui se concrétise par un projet personnalisé annuel) et à l'accompagnement vers d'autres lieux d'accueil ou de vie.

Ces étapes sont mises en œuvre par une fonction pivot, celle de coordinateur de parcours (CP). Le CP accompagne et soutient la personne dans la construction de son projet et coordonne autant que de besoin son parcours.

Ainsi, comme l'indique J-R Loubat : « *Le coordinateur de parcours est la variable d'ajustement entre les attentes de la personne bénéficiaire et les réponses auxquelles elle peut prétendre*⁴ ».

Le CP travaille en étroite collaboration avec les différentes équipes pluridisciplinaires, comme celle du SAMSAH.

² Haute Autorité de Santé

³ Les attentes de la personne et le projet personnalisé, RBPP HAS, Décembre 2008

⁴ Coordinateur de parcours : la fonction pivot des dispositifs sociaux et médico-sociaux de demain, Article paru dans Les Cahiers de l'Actif, n°504-507, mai/août 2018

Nous présentons dans ce chapitre les prestations développées autour des personnes accueillies et en fonction de leurs besoins, décrits précédemment. Ces prestations sont présentées en respectant la nomenclature Serafin-ph.

4 catégories de prestations sont présentes au sein de Serafin-ph. La numérotation ci-dessous tient compte de la numérotation Serafin-ph.

PRESTATIONS EN MATIERE DE SOINS

- **2.1.1.1. Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative**
 - 1) Prendre soin de sa santé physique, mentale, psychiques, cognitive et du système nerveux
 - 2) Entretenir sa santé physique, mentale, psychiques, cognitive et du système nerveux (hygiène corporelle et vestimentaire),
- **2.1.1.2. Soins techniques et de surveillance infirmiers ou délégués**
- **2.1.1.3. Prestations de psychologues**
- **2.1.1.4. Prestations de pharmaciens et préparateurs en pharmacie**
- **2.1.2.1. Prestations de rééducation et de réadaptation fonctionnelle (santé et/ou développement de l'autonomie**

PRESTATIONS EN MATIERE D'AUTONOMIE

- **2.2.1.1. Réaliser les actes de la vie quotidienne**
 - 1) Entretien personnel (toilette, prendre soin des parties de son corps, pour l'élimination, pour s'habiller, se déshabiller, s'alimenter)
 - 2) Mobilité (changer et maintenir la position de son corps, porter, déplacer et manipuler des objets, marcher, se déplacer)
- **2.2.1.2. Communiquer avec autrui, mener une conversation ou une discussion (recevoir, produire des messages, y compris des messages non verbaux, en langue des signes et des messages écrits)**
 - 1) Mener une conversation ou une discussion (engager, soutenir, mettre fin) avec une ou plusieurs autres personnes
 - 2) Utiliser les appareils et techniques de communication
- **2.2.1.3. Prendre des décisions adaptées, visant à garantir la sécurité de la personne et/ou celle des autres**
 - 1) S'orienter dans le temps et dans l'espace
 - 2) S'organiser dans le temps et dans l'espace
 - 3) Prendre des décisions et des initiatives
 - 4) Gérer son stress et les autres exigences psychologiques (ne pas se mettre en danger, ni les autres)

PRESTATIONS EN MATIERE DE PARTICIPATION SOCIALE

- **2.3.1.1. Participer lors de la construction du projet personnalisé, de son élaboration conjointe et de son évolution**
 - 1) S'exprimer lors de la construction du projet personnalisé, de son élaboration conjointe et de son évolution
- **2.3.1.2. Exercer ses droits et libertés et sa citoyenneté**
 - 1) Connaître ses droits
 - 2) Comprendre ses droits
 - 3) Exercer ses droits fondamentaux
 - 4) Connaître et s'exprimer aux instances de participation de l'établissement (CVS, commission restauration...)
- **2.3.2.1. Acquérir les comportements et les compétences permettant de vivre dans un logement**
 - 1) Acquérir un logement
 - 2) Meubler le logement
 - 3) Maintenir ou développer des habitudes de vie
 - 4) Acquérir des compétences pratiques (gérer une fuite d'eau, payer son loyer, ses factures...)
 - 5) Repérer les difficultés propres à la vie dans un logement et les résoudre (cohabitation avec le voisinage...)
- **2.3.2.2. Accomplir les activités domestiques/ou y participer**
 - 1) Entretenir son logement (faire son lit, ranger son linge, faire la vaisselle, faire le ménage, gérer les poubelles...)
 - 2) Entretenir son alimentation (faire les courses, stocker les aliments, préparer les repas...)
- **2.3.3.1. Mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti**
- **2.3.3.2. Préparer sa vie professionnelle**
- **2.3.3.3. Mener sa vie professionnelle**
 - 1) Etre soutenu dans l'exercice de son activité professionnelle
 - 2) Etre accompagné pour préparer une évolution professionnelle
- **2.3.3.4. Réaliser des activités de jour spécialisées dans une structure médico-sociale**
- **2.3.3.5. Mener une vie de famille**
 - 1) Désirer et/ou être parent
 - 2) Mener une vie affective et sexuelle
 - 3) Connaître et comprendre les normes sociales de base
 - 4) Respecter les normes sociales de base
- **2.3.3.6. Exercer des mandats électoraux, représenter ses pairs, devenir pair-aidant**
 - 1) Renforcer les compétences d'actions collectives
 - 2) Développer son autodétermination
 - 3) Apprendre à utiliser son expérience et sa résilience pour aider les autres

- **2.3.4.1. Participer à la vie sociale et avoir des interactions avec autrui :**
 - 1) Créer des liens avec les proches (hors vie familiale et affective et sexuelle) et le voisinage
 - 2) Maintenir des liens avec les proches et le voisinage
 - 3) Intensifier des liens avec les proches et le voisinage
 - 4) Mettre fin au lien avec les proches et le voisinage
- **2.3.4.2. Participer aux activités sociales et de loisirs :**
 - 1) Avoir des activités de loisirs/culture/sport
 - 2) Partir en vacances
- **2.3.4.3. Développer son autonomie pour les déplacements :**
 - 1) Utiliser de manière autonome les transports en commun
 - 2) Apprendre la conduite de différents véhicules
 - 3) Connaître les règles de circulation routière en tant que piéton ou conducteur
 - 4) Etre soutenu dans la connaissance des règles de circulation routière en tant que piéton ou conducteur
 - 5) Etre soutenu dans la préparation des passations des épreuves de sécurité routière
- **2.3.5.1. Ouvrir ses droits en matière de ressources et d'autogestion**
 - 1) Connaissance de l'ensemble des droits, allocations et aides possibles en lien avec sa situation
 - 2) Comprendre ces droits
- **2.3.5.2. Développer son autonomie dans la gestion des ressources**
 - 1) Etre informé en matière d'économie (valeur de l'argent, gestion du budget, consommation)
 - 2) Etre conseillé en matière d'économie (valeur de l'argent, gestion du budget, consommation)
 - 3) Bénéficier d'une cogestion de ses ressources, de son budget
 - 4) Bénéficier d'une interface avec les mandataires judiciaires
- **2.3.5.3. Etre informé sur l'existence de mesures de protection juridiques des majeurs**
 - 1) Etre conseillé sur les démarches concernant les mesures de protection juridiques des majeurs
 - 2) Etre accompagné dans les démarches afin de mobiliser les mesures de protection adaptées

NB : les informations « rythme et coordination » sont précisées dans le projet personnalisé de la personne accompagnée

PRESTATIONS DE COORDINATION RENFORCEE POUR LA COHERENCE DU PARCOURS

- **3.1.5 Relations avec le territoire et coopération avec les acteurs de territoire**
 - 1) Conventionner
 - 2) Former des partenaires
 - 3) Echanger des pratiques
 - 4) Participer à des instances administratives
- **Prestation de coordination usuelle**
 - 1) Entrée/admission
 - 2) Sortie/réorientation
 - 3) Evaluation de la situation, des attentes et des besoins
 - 4) Définition et coordination du PP
 - 5) Mise en œuvre de la prestation en face à face avec la personne
 - 6) Evaluation régulière de la situation
 - Evaluation régulière des objectifs
 - Evaluation régulière des actions mises en œuvre
 - Evaluation régulière des résultats
- **Prestation de coordination renforcée :**
 - 1) Situation complexe⁵ : situation de rupture, personnes sans solution d'accompagnement, périodes de transition à venir ou en cours
 - 2) Accompagnement complexe : portant sur plusieurs domaines de prestations (soins, autonomie, participation sociale) et relevant de partenaires nombreux et appartenant à des secteurs différents⁶ (social, sanitaire, éducation nationale et enseignement supérieur, formation professionnelle, travail...)
 - Détermination des objectifs, formalisation d'un projet personnalisé ou d'un PAG fondé sur une évaluation multidimensionnelle
 - Identification des acteurs ressources des différents champs pour répondre au projet de la personne
 - Coordination des interventions effectuées pour assurer la continuité du parcours d'accompagnement de la personne
 - Evaluation et traçabilité du suivi du parcours (recensement des actions conduites et des objectifs à atteindre, à poursuivre...)

⁵ Nécessite de construire un PAG et de mobiliser l'offre territoriale pour répondre aux besoins de la personne

⁶ Le caractère multisectoriel est un critère de complexité dans la mesure où il constitue également un risque de morcellement de l'accompagnement et nécessite donc une concertation rapprochée

PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORTS

	Nomenclature Serafin Prestation de pilotage et fonction support	Prestations : pilotage et fonctions supports au sein de l'ESMS	Professionnels impliqués
31	FONCTIONS GÉRER, MANAGER, COOPÉRER		
31	Fonctions Gérer,		
311	Manager, Coopérer		
	Gestion des Ressources Humaines		
3111	Pilotage et direction	<i>Fonction de direction et d'encadrement.</i>	
	Gestion des ressources humaines, de la gestion prévisionnelle des		
3112	emplois et des compétences et du dialogue social	<i>Fonction de gestion des ressources humaines</i>	
31	Fonctions Gérer,		
312	Manager, Coopérer		
	Gestion administrative, budgétaire, financière et comptable		
3121	Gestion budgétaire, financière et comptable	<i>Gestion budgétaire, comptable et financière, ainsi que les fonctions achats</i>	
3122	Gestion administrative	<i>Fonctions variées de la gestion administrative de l'établissement</i>	
31	Fonctions Gérer,		
313	Manager, Coopérer		
	Information et communication		
3131	Communication (interne et externe), statistiques, rapport annuel et documents collectifs 2002-2	<i>Communication interne et externe déléguée au CODIR</i>	CODIR
3132	Gestion des données des personnes accueillies, système d'information, informatique, TIC, archivage informatique des données, GED	Schéma directeur informatique Sous-traitance des réseaux, sécurités informatiques et achats matériel informatique	DG, RT et DPO
31	Fonctions Gérer,		
314	Manager, Coopérer		
	Qualité et Sécurité		

Nomenclature Serafin Prestation de pilotage et fonction support		Prestations : pilotage et fonctions supports au sein de l'ESMS	Professionnels impliqués
3141	Démarche d'amélioration continue de la qualité	<i>Réunion dite « AME » : Démarche qualité / Certification ISO 9001 Démarche évaluation externe Construction d'outils</i>	CODIR
3142	Analyse des pratiques, espaces ressources et soutien aux personnels	<i>Réunion éducative : prestation permettant l'analyse des situations éducatives, soutenant les professionnels, la réflexion éthique et le soutien aux situations quotidiennes rencontrées dans l'accompagnement des jeunes : 1 fois par quinzaine</i>	
3143	Supervision		
31 315	Fonctions Gérer, Manager, Coopérer Relations avec le territoire		
3151	Coopération, conventions avec les acteurs spécialisés et du droit commun	Conventions avec les prestataires externes	CP
3152	Appui-ressource et partenariats institutionnels	Convention avec les partenaires institutionnels	Directeurs et DG
31 316	Fonctions Gérer, Manager, Coopérer Transports liés à gérer, manager, coopérer		
32	FONCTIONS LOGISTIQUES		
32 321	Fonction Logistique Locaux et autres ressources pour accueillir		
3211	Locaux et autres ressources pour héberger		

	Nomenclature Serafin Prestation de pilotage et fonction support	Prestations : pilotage et fonctions supports au sein de l'ESMS	Professionnels impliqués
3212	Locaux et autres ressources pour accueillir le jour		
3213	Locaux et autres ressources pour réaliser des prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles		
3214	Locaux et autres ressources pour gérer, manager, coopérer		
3215	Hygiène, entretien, sécurité des locaux, espaces extérieurs	Hygiène et entretien des locaux assurés en internes (RT et ASI), partiellement externalisé selon la nature de l'entretien.	RT et directeurs
32 322	Fonction Logistique Fournir des repas		
3221	Fournir des repas	Fonction externalisée 2 commissions restauration se réunissent 3 fois au moins dans l'année en lien avec les usagers bénéficiaires de ce service	Dir et commission restauration
32 323	Fonction Logistique Entretenir le linge		
3231	Entretenir le linge	Selon le cas. Assuré pour les hébergements et certains ateliers de l'esat (tenues de travail)	
32 324	Fonction Logistique Transports liés au projet individuel		
3241	Transports liés à accueillir (domicile- structure)	Selon le cas. Lorsque le transport est à la charge de la structure (ESAT, FAM, IME)	
3242	Transports liés aux prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles	Selon le cas lorsque la prestation de soin relève des missions de la structure (CAMSP, IME, FAM..)	
3243	Transports liés à l'autonomie et à la participation sociale	Selon le cas lorsque l'accompagnement à la participation sociale relève des missions de la structure (IME, FAS, FAM..)	
3244	Transports des biens et matériels liés à la restauration et à l'entretien du linge		

Modalités d'accompagnement

Les modalités d'accompagnement du SAMSAH sont bordées par la mission réglementaire du service et par la nature de l'offre qu'elle propose.

L'équipe pluridisciplinaire identifie le meilleur accompagnement possible pour chaque personne, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste à ses besoins.

Ainsi, au SAMSAH, l'accompagnement des personnes se construit sur la base :

- D'une évaluation multidimensionnelle (volet Identification, volet familial, social et budgétaire, volet habitat et cadre de vie, volet parcours de formation, volet parcours professionnel, volet médical, volet psychologique, volet capacités fonctionnelles, volet synthèse)
- D'une évaluation fine des attentes, des projets et des besoins, de la personne accompagnée, tout en tenant compte de son niveau d'autonomie.

L'offre de service est donc modulable en fonction de ces différents points.

De ce fait, et en fonction du projet de chaque personne, l'accompagnement est variable et souple, pour laisser une part plus ou moins importante à l'autonomie.

Quel que soit le projet ou les attentes, les actions des professionnels du SAMSAH tendent toutes vers l'apprentissage et le développement de l'autodétermination, afin de permettre à chaque personne de construire sa vie en fonction de ses envies, ses besoins et ses valeurs.

L'accompagnement personnalisé proposé, se traduira par l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet personnalisé dans les 6 mois après l'admission.

Ce projet sera co-évalué à 6 mois, puis revu chaque année.

ORGANISATION INTERNE DE L'OFFRE DE SERVICE

Les objectifs de l'accompagnement du SAMSAH sont de permettre aux personnes de :

- Développer/maintenir leur indépendance et leur autonomie dans la vie quotidienne
- De se maintenir dans un bon état de santé
- De demeurer en logement autonome et sécurisé

L'équipe du SAMSAH décline son offre de service en référence à la Pyramide des Besoins de Maslow⁷ :

- **Développer et accompagner l'indépendance dans les actes de la vie quotidienne**
 - Accompagnement dans les démarches de recherche de logement et aide à l'installation
 - Accompagnement à l'organisation des tâches quotidiennes
 - Autonomie dans les déplacements
 - Mise en place d'actions éducatives individuelles et/ou collectives
 - Coordination avec les différents partenaires et intervenants à domicile
 - Aide à la gestion des animaux de compagnie (prévention, soins...)
 - Accompagner la perte d'autonomie
- **Accompagner à la gestion administrative**
 - Aide à la gestion du budget
 - Accès aux droits et maintien des droits
- **Favoriser le lien social et l'inclusion sociale**
 - Maintien et médiatisation des relations avec les acteurs de la société (voisins, commerçants, associations...)
 - Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs
 - Aide dans le choix et l'organisation des vacances
- **Accompagner à la citoyenneté**
 - Informations et sensibilisation sur les droits et des devoirs civiques
 - Sensibiliser au développement durable
 - Encourager à la participation d'actions citoyennes
 - Accès à l'information et aux échanges autour des faits de société
- **Accompagner vers la formation et l'insertion professionnelle**
 - Lien avec les écoles et les centres de formation
 - Lien avec les partenaires de l'insertion professionnelle
 - Lien avec les employeurs et les structures de travail
 - Aide à la construction et au suivi du projet professionnel
 - Accompagnement de la personne tout au long de son insertion scolaire ou en entreprise

⁷ Abraham Harold Maslow est un psychologue américain considéré comme le père de l'approche humaniste. Sa théorie des besoins et la pyramide de Maslow tentent de mettre en évidence les besoins fondamentaux de l'être humain.

- **Soutien à la vie relationnelle et affective, bien être**

- Favoriser l'estime de soi
- Médiation des relations avec l'entourage proche, la famille, le conjoint, les enfants.
- Soutien psychologique
- Coordination avec les psychologues et les psychiatres

- **Coordination des soins médicaux et paramédicaux**

- Suivi de l'état de santé de la personne
- Veille et suivi des RV médicaux
- Accompagnement aux consultations et examens médicaux et paramédicaux
- Surveillance du poids et de marqueurs de santé
- Evaluation de la douleur et orientation vers les médecins traitants
- Surveillance par rapport aux effets secondaires des traitements médicamenteux
- Mise en place et coordination des suivis à domicile (cabinets infirmiers, kiné...)
- Coordination des informations médicales et des examens de santé en lien avec le médecin traitant et les médecins spécialistes

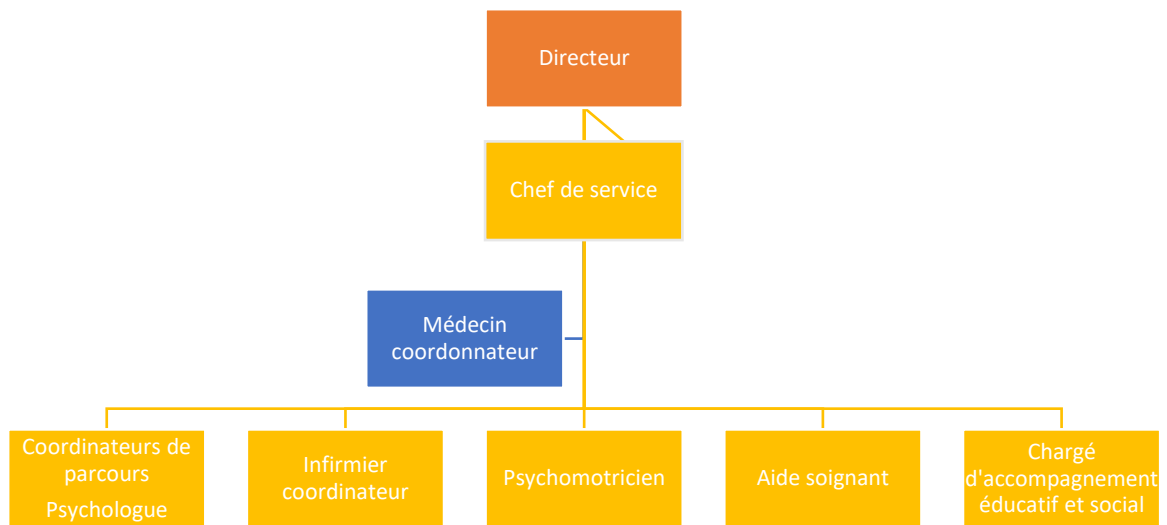
- **Prévention à la santé**

- Actions de prévention (hygiène alimentaire et corporelle, conduites à risques, IST, addictions, prévention des chutes, prévention des maladies, hygiène buccodentaire, vieillissement, sommeil...)
- Aide à l'aménagement et à l'adaptation du logement
- Stimulation à la remobilisation motrice

- **Education à la santé**

- Aide à l'observance des traitements médicamenteux
- Aide à la préparation des traitements
- Accompagnement aux soins d'hygiène et de confort
- Aide à la mise en place d'appareillage et d'aides techniques
- Remédiation cognitive

Organigramme de l'Etablissement



LES PROFESSIONNELS ET LES COMPETENCES MOBILISEES

1) L'équipe pluridisciplinaire

L'équipe du SAMSAH est composée de professionnels formés, centrés sur les métiers de l'éducation, du social, du soin et du paramédical.

- **Un Directeur**

Il dirige les équipes du pôle hébergements et services, dont le SAMSAH fait partie. Il est responsable de la mise en œuvre du projet d'établissement et veille à son actualisation régulière dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité. Il est le garant de la bientraitance dans le service. Il valide les admissions et les sorties. Il anime et coordonne les équipes et veille à la cohérence des actions et des projets concernant les personnes accompagnées.

- **Un Chef de Service**

Il anime et coordonne l'équipe du SAMSAH et veille à la cohérence de l'action et des projets concernant les personnes accompagnées. Il rencontre les futurs accueillis et leurs familles dans le cadre des admissions et anime le réseau des partenaires du SAMSAH. Il assure la sécurité des locaux et la bonne gestion opérationnelle de la structure.

- **Des Coordinateurs de Parcours**

Les missions du coordinateur de parcours (CP) s'inscrivent dans le cadre du processus Accueil et Coordination de Parcours (ACP) et dans la plateforme de coordination de parcours.

A ce titre, le coordinateur de parcours est en relation avec la direction des sites d'accueil et du pilote du processus ACP, auxquels ils rapportent les situations les plus complexes et rend compte de ses actions autant que nécessaire.

Le CP accompagne et soutient la personne dans la construction de son projet et coordonne autant que de besoin son parcours.

Il a une appréhension juste du concept d'autodétermination. Il veille à ce que l'autodétermination soit un point d'ancrage préalable à toute intervention et un but à rechercher systématiquement dans toute proposition d'accompagnement faite à la personne.

- **L'équipe pluridisciplinaire**

Une équipe de professionnels centrés sur les métiers du soin, de l'éducation, de l'accompagnement et du social

:

- **Un médecin coordonnateur**

Le médecin coordonnateur suit l'état physique et psychique des personnes en situation de handicap, pour permettre l'acquisition ou le maintien d'une autonomie et d'un équilibre satisfaisants en milieu ordinaire ou adapté.

Il veille à la cohérence de l'action médicale et paramédicale et valide le projet de soin et d'accompagnement des personnes.

Il reçoit l'usager en consultation et informe sur certaines pathologies ou conduites à risques. Il assure un lien avec les partenaires médicaux et plus particulièrement avec les praticiens généralistes ou spécialistes.

Il veille à la bonne mise en place des projets d'amélioration des prestations de soin au sein du service. Il intervient dans le respect du secret professionnel, du code déontologique, du cadre réglementaire et du projet associatif global.

- **Un aide-soignant**

Il accompagne les personnes dans les activités de la vie quotidienne et contribue à leur bien-être, en tenant compte de leurs besoins/souhaits et de leur degré d'autonomie. En collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire il propose des ateliers de prévention et d'éducation à la santé, au bien-être et à l'autonomie.

- **Un infirmier**

En collaboration avec le médecin coordonnateur et dans le respect du secret professionnel, il veille au maintien du suivi médical et du bon état de santé général des personnes accompagnées.

Toujours avec le médecin du service, il coordonne les prises en charge médicales et paramédicales. Il aide à la préparation des traitements médicamenteux selon les besoins.

Il évalue l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne et les besoins en santé des bénéficiaires.

Il accompagne les usagers dans le cadre d'une prise en charge individuelle et/ou collective.

Il intervient le plus souvent au domicile des personnes, ou il prodigue des conseils, est à l'écoute, soutient et prévient des conduites addictives.

Ponctuellement, il organise dans les locaux du service, des ateliers de sensibilisation et de prévention en matière de santé.

- **Un psychomotricien**

Le psychomotricien réalise une évaluation des difficultés et un avis diagnostic, des soins et des activités de rééducation, de stimulation sensorielle et de thérapie auprès des personnes présentant des troubles neurodéveloppementaux ou psychomoteurs. Il fonde son intervention sur le mouvement, l'action, la communication verbale et non verbale pour favoriser un mieux-être psychocorporel.

Le psychomotricien intervient dans le respect du secret professionnel, du code déontologique, du cadre réglementaire et du projet associatif global.

- **Le chargé d'accompagnement éducatif et social**

Il accompagne les personnes et met en œuvre les moyens d'une insertion sociale et culturelle. Dans le cadre des missions qui sont confiés au service et en fonction des projets personnalisés, il propose des actions individuels et/ou collectifs.

Il a également un rôle important de médiateur pour favoriser les liens sociaux et le bien vivre ensemble.

Le chargé d'accompagnement éducatif et social communique régulièrement (écrit et/ou oral) avec les différents partenaires, afin de transmettre les informations importantes pour garantir la continuité de l'accompagnement des personnes.

Il intervient dans le cadre du partage d'informations à caractère secret.

- **Un psychologue**

Le psychologue est chargé d'évaluer les potentialités et les difficultés des personnes accueillies, ainsi que leur état de santé mentale.

Il conçoit, élabore et met en œuvre des actions préventives, curatives et de recherche à travers des démarches prenant en compte la vie psychique des individus, le fonctionnement des groupes et leur interaction avec l'organisation, afin de promouvoir l'autonomie et le bien-être de la personne.

Il participe aux réunions de service et se positionne en appui auprès des équipes notamment pour analyser les problématiques individuelles et collectives.

L'ensemble des professionnels de l'APHVN bénéficie de formations tout au long de l'année. Il peut s'agir de formations individuelles et/ou collectives, dans ou hors de la structure. Les thématiques tiennent compte des besoins repérés sur le terrain, ainsi que des souhaits des professionnels. Un plan de formation est publié chaque année.

2) La communication et le travail collectif

« C'est un fait : on ne peut plus aujourd'hui travailler seul à l'accompagnement d'un usager, si tant est qu'on ait pu le faire un jour. Si les situations apportées à l'intervenant social par ledit usager n'ont sans aucun doute jamais été simples, elles sont aujourd'hui explicitement complexes. [...] Plus question donc de faire cavalier seul en tant qu'intervenant social, que ce soit au sein d'une équipe ou aux côtés de partenaires faisant partie des réponses possibles. »

L'équipe, pluridisciplinaire afin de ménager différents angles d'attaque des situations-usagers, a aujourd'hui plus que droit de cité. C'est elle qui accompagne, soutient, défend les droits mais aussi fait entendre le manque de ressources face à certaines situations.⁸ »

Ainsi, l'équipe pluridisciplinaire, pour fonctionner, utilise plusieurs supports de communication qui sont les suivants :

- La réunion d'équipe

La réunion d'équipe pluridisciplinaire est un temps fort du fonctionnement d'une structure :

- Elle est au fondement de l'accompagnement de l'utilisateur, soutenant la détermination et la bonne articulation des prestations qui lui seront proposées
- Elle est un support de travail pour chaque professionnel en lui permettant de partager et de recueillir les informations et analyses utiles au travail
- Elle est au centre de la dynamique de travail collective, appuyant le déploiement et le renouvellement du projet d'établissement.

Une diversité de logiques et d'attentes professionnelles est amenée à s'exprimer durant ces temps de réunions ce qui en fait une richesse mais également un enjeu important de son efficience.

- La réunion d'Evaluation du Projet Personnalisé (EPP) rassemble toutes les parties prenantes du projet. Sur la base d'un calendrier annuel, la situation de chaque personne accompagnée est réévaluée. Cette réunion est animée par le Coordinateur de Parcours (CP)

- Le temps de transmissions.

Les objectifs de ces temps, sont d'échanger les informations nécessaires et importantes concernant les personnes accompagnées et d'assurer la continuité de l'accompagnement, des soins, des surveillances, des préventions etc. En cas d'urgence ou de questionnements, les transmissions peuvent être faites suite à l'observation du changement à un interlocuteur privilégié dans l'équipe pluridisciplinaire.

Les membres du personnel sont soumis à la règle du partage d'informations à caractère secret. Certaines informations nécessiteront d'être reprises en réunion d'équipe, pour demander l'avis des autres professionnels et prévoir des améliorations ou actions appropriées.

- La réunion d'évaluation de la qualité par processus d'appartenance. Elle est animée deux fois par an par chaque pilote de processus et a pour objectif d'évaluer voire de réajuster la carte des prestations offertes en lien avec l'émergence de nouveaux besoins.

⁸ Travail en équipe : quelle clinique de l'intervention sociale ? Claudine Hourcadet, Dans VST - Vie sociale et traitements 2019/4 (N° 144), pages 37 à 43

L'ANCRAGE DES ACTIVITES DANS LE TERRITOIRE : PARTENARIATS ET OUVERTURE

Description du site et Secteur d'intervention

Le SAMSAH est situé à INGWILLER dans le Nord-Ouest du Bas-Rhin, il se répartit au cœur de la commune.

Le service est ouvert en journée, du lundi au samedi matin, hors jours fériés.

Le SAMSAH intervient au domicile des personnes et dans l'environnement proche, afin de soutenir et favoriser leur inclusion sociale.

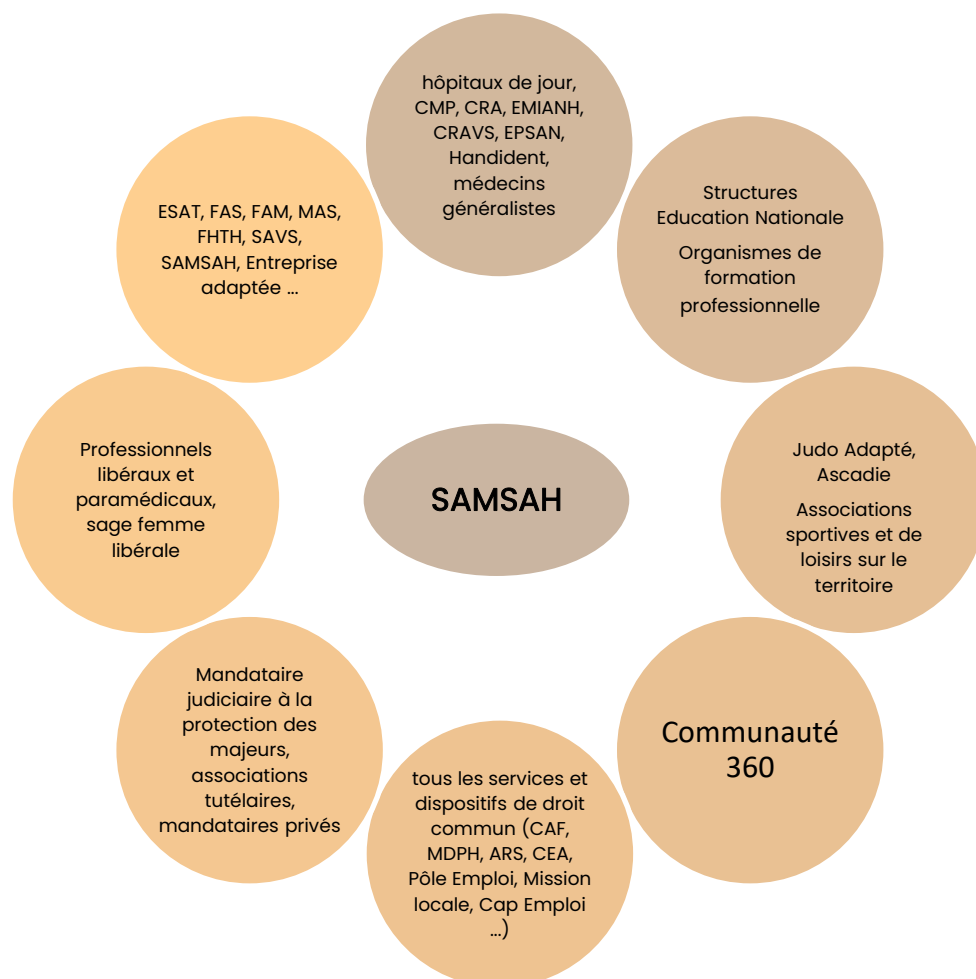
Le territoire couvert par le service est de 25 km autour d'Ingwiller

Partenariats

Le SAMSAH développe son partenariat en tenant compte du maillage territorial.

Pour garantir un accompagnement le plus complet possible, l'équipe pluridisciplinaire a créé et entretient un réseau important de partenaires dans les différents domaines :

- *L'accompagnement social et socio-culturel*
- *L'accompagnement scolaire*
- *L'accompagnement préprofessionnel et professionnel*
- *L'accompagnement médical*
- *L'accompagnement paramédical*
- *L'accompagnement lié au projet de vie*
- *L'accompagnement au parcours au sein de l'association*



Les professionnels du SAMSAH travaillent en **partenariat étroit** avec :

- **Les établissements médico-sociaux de l'APH des Vosges du Nord et hors association**

Lorsqu'une orientation est décidée, le SAMSAH assure un relais vers les structures médico-sociales.

- **Les dispositifs médicaux et paramédicaux**

Le service peut orienter les personnes accompagnées vers des médecins et des services hospitaliers adaptés, ainsi que vers des centres de références (CRA, CRAVS...). Un partenariat, sous forme de convention et d'échanges directs, est établi avec les professionnels libéraux intervenant sur le secteur et à proximité du domicile des personnes suivies (médecins, infirmiers, rééducateurs).

- **Les partenaires socioculturels**

Des accompagnements dans les activités de socialisation peuvent être menés au sein des structures de la culture et des loisirs.

- **La MDPH et l'Agence Régionale de Santé**

Ce partenariat existe depuis plusieurs années au sein de l'APHVN. Les contacts sont réguliers, par téléphone, mail et en présentiel lors de réunions diverses.

Les partenaires extérieurs, lorsqu'ils interviennent directement dans le parcours de la personne sont conviés aux réunions pour favoriser la co-construction du projet personnalisé, sous réserve de l'accord de la personne accompagnée.

LES PRINCIPES D'INTERVENTION

Les principes d'intervention du SAMSAH se fondent sur :

- Le cadre légal du secteur médico-social
- La Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie
- Les Recommandations des Bonnes Pratiques professionnelles de l'HAS

De manière générale, pour guider leurs réflexions et leurs interventions, les professionnels veillent :

- Au respect de la singularité de chacun et de son parcours de vie
- Au recueil des souhaits de chaque personne

- A la réalisation d'une analyse fonctionnelle et multidimensionnelle de la situation de la personne pour objectiver et adapter l'accompagnement à ses attentes
- A soutenir et à développer l'apprentissage de l'autodétermination tout au long du parcours d'accompagnement
- Au principe d'équité
- A personnaliser autant que possible l'accompagnement des personnes
- A établir une relation de confiance, basée sur l'autorité du lien
- A favoriser un climat positif et propice aux échanges
- A la confidentialité et au partage d'information à caractère secret

Leurs interventions s'appuient sur :

✓ **Une approche positive**

De manière générale, l'accompagnement des personnes accompagnées par le SAMSAH s'inscrit dans une approche positive telle que définie par la RBPP de la HAS « *L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel* »⁹ :

« L'approche positive est une manière d'aborder l'accompagnement d'une personne [...] Cette approche s'appuie sur des valeurs humaines comme la reconnaissance et la valorisation du point de vue de chacun, du potentiel et de la capacité, pour toute personne, à apprendre, à s'adapter, à évoluer et à se développer tout au long de la vie. Elle reconnaît l'impact de facteurs environnementaux sur la trajectoire et le développement de la personne, en interaction avec ses caractéristiques individuelles.

C'est une approche qui s'applique dans toutes les dimensions de l'accompagnement : posture, évaluation, définition d'un projet individuel d'accompagnement, accompagnement éducatif, etc. »

✓ **Le soutien à l'autodétermination**

Toutes les interventions réalisées au sein du SAMSAH s'inscrivent dans la perspective de développer l'autodétermination et le pouvoir d'agir des personnes accompagnées. Les habiletés sociales requises pour s'autodéterminer, sont travaillées dans chaque situation du quotidien. Les professionnels œuvrent à encourager et soutenir les personnes dans leurs expérimentations. Les erreurs sont considérées comme faisant partie des apprentissages et donc relativisées. Les accompagnements visent à encourager la prise d'initiative. Quotidiennement, les professionnels du service veillent à favoriser cette dynamique en étant à l'écoute des attentes, des besoins, des souhaits et des aspirations des personnes. Ils garantissent un environnement soutenant au quotidien qui respecte le rythme de vie et les habitudes, tout en favorisant l'expérimentation et le droit à l'erreur.

⁹ L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel (volet 1) Autodétermination, participation et citoyenneté, HAS, Juillet 2022

✓ **Une posture et un accompagnement qui respectent la personne dans son lieu de vie**

Le domicile relève de la sphère privée garantie par l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'Homme. Le « chez-soi » est l'espace de l'intime, marqueur d'une histoire de vie, constitutif de l'identité de la personne.

De plus, comme l'expliquent Leduc et Delcourt¹⁰, « [...] l'habitation est une forme d'excroissance du sujet humain ; sur bien des plans, le corps et la maison ont des points communs ou plus exactement des points de rencontre. La maison est une sorte de prolongement du corps de l'homme, l'un et l'autre se vivant par ailleurs sur des modes similaires, notamment sur le mode de la possession et de l'appropriation et forment tous les deux une construction symbolique. »

Une intervention à domicile par un professionnel de l'accompagnement ou du soin, vient nécessairement toucher l'intime et « [...] rompre l'ordre d'une maison. Instaurer une méthode d'entretien domestique différent est parfois vécu douloureusement. L'action inscrite sur l'espace et les objets est comme symboliquement ressentie dans la chair¹¹. »

De ce fait, intervenir au domicile en tant que professionnel impose d'adopter une position retenue, discrète et cependant adaptée au contexte de l'intervention. Au domicile, l'intervenant professionnel s'adapte au mode et au rythme de vie de la personne et de ses proches.

✓ **Une vigilance particulière au risque de maltraitance à domicile**

« Concernant l'aide et les soins à domicile, le risque de maltraitance est accentué par le caractère par nature intrusif de l'intervention. Celle-ci conduit en effet les professionnels à intervenir dans l'espace privé de l'usager, en contact direct avec l'ensemble des personnes et des objets qui constituent son intimité. Cette situation accentue les occasions de maltraitance, en mettant le professionnel, même malgré lui, en situation de bouleverser le rythme, l'organisation, l'espace privé et les relations personnelles de l'usager. [...] »

La configuration spécifique du domicile, réunissant dans un huis clos un usager vulnérable et un professionnel isolé, est-elle aussi génératrice de risque. Le fait de se trouver hors de portée de regards extérieurs est en effet un puissant élément pour deux sortes de risque : d'une part la défaillance ponctuelle, d'autre part la dégradation progressive de la qualité de service, rendue possible par le lien de proximité, voire d'intimité, entre le professionnel et l'usager¹². »

La gestion des paradoxes

Chaque principe cité ci-dessus peut engendrer des paradoxes, et notamment :

Comment faire respecter des règles de sécurité sans enfreindre les libertés individuelles ?

¹⁰ Aider, soigner, accompagner les personnes à domicile Un éclairage sur l'intime Florence Leduc, Jean-Baptiste Delcourt Dans *Gérontologie et société* 2007/3 (vol. 30 / n°122), pages 145 à 149 Éditions Fondation Nationale de Gérontologie

¹¹ Idem 10

¹² RBPP, Mission du responsable de service et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance à domicile Services d'aide, d'accompagnement et de soins intervenant au domicile d'adultes vulnérables relevant des articles L.312-1 et L.313-1-1 du CASF, ANESM, Septembre 2009

Comment répondre aux demandes de la personne tout en restant dans un principe de réalité ?
Comment intervenir à domicile sans être trop intrusif ?

Pour sensibiliser et informer les professionnels autour de ces différents principes et des paradoxes qu'ils posent, des espaces d'échanges réguliers sont organisés au sein de l'association, comme les réunions d'équipe, des groupes d'analyse des pratiques et le comité d'éthique.

LES OBJECTIFS D'EVOLUTION, DE PROGRESSION, DE DEVELOPPEMENT

AXE 1 : Mener la transformation de l'offre pour passer à une logique de parcours

ACTION 1 :

Créer une plateforme de coordination de parcours

Objectifs

- Se conformer au cadre légal
- Fluidifier le parcours des personnes accompagnées
- Mutualiser les moyens financiers, humains et logistiques

Moyens :

- Obtenir un agrément pour la plateforme
- Obtenir une notification CDAPH unique
- Décloisonner le fonctionnement de chaque établissement/service
- Benchmarking auprès des plateformes existantes
- Contractualisation de la plateforme dans le cadre du CPOM

Personne Référente

Equipe de direction

Date

2027

Indicateurs

Création de la plateforme de coordination

Processus

DIR et ACP

AXE 2 : Mettre en place une offre d'hébergement diversifiée permettant de fluidifier les parcours résidentiels

ACTION 1 :

Accompagner la mise en place d'un foyer hors les murs

Objectifs

- Proposer une offre plus souple et plus inclusive
- Eviter les retours en institution
- Partir des besoins et des attentes des personnes
- Proposer un accompagnement personnalisé et gradué
- Favoriser une vie en milieu, dit, ordinaire
- Promouvoir la complémentarité des réponses de tous les acteurs (notamment des secteurs sanitaire, social et médico-social) contribuant à la qualité du parcours de vie des personnes
- Tenir compte de l'évolution dans le temps des besoins des personnes, de l'âge adulte à l'avancée en âge
- Organiser des réponses aux situations complexes et d'urgence lorsqu'elles se présentent afin de prévenir ou gérer les ruptures de parcours.

Moyens :

- Mutualiser les équipes du foyer d'hébergement et du SAMSAH/SAVS
- Décloisonner le fonctionnement de chaque entité
- Co-construire les différentes dimensions de l'accompagnement proposé
- Mobiliser les dispositifs de droit commun tout en conservant l'accès aux dispositifs spécialisés lorsque c'est nécessaire
- Modification de l'agrément
- Contractualisation de la transformation de l'offre dans le cadre du CPOM

Personne Référente

Equipe de direction

Date

2027

Indicateurs

Nombre de groupe de travail

Le nouveau foyer a été construit

L'offre du foyer est modulaire et donne du choix aux résidents

Un budget a été trouvé pour l'habitat inclusif

Processus

DIR/ACP/SOC/EDUC

AXE 2: Mettre en place une offre d'hébergement diversifiée permettant de fluidifier les parcours résidentiels

ACTION 2 :

Accompagner les équipes dans ces changements et leur apporter les techniques nécessaires à l'accompagnement d'un public en constante évolution.

Objectifs

- Soutenir l'adhésion des professionnels à la transformation de l'offre.
- Parfaire les connaissances et compétences des professionnels par l'acquisition de méthodes d'accompagnement au plus près des besoins du public accompagné (outils éducatifs, méthodes...)

Moyens :

- Coaching individuel et/ou collectif
- Co-construction de la plateforme
- Information des professionnels sur l'évolution du cadre légal.
- Formations ciblées des professionnels, adaptées à l'évolution du public accompagné.
- Groupes d'Analyse des Pratiques.

Personne Référente

Equipe de direction

Date

2027

Indicateurs

Taux de participation des professionnels à la co-construction
Respect du plan de développement des compétences annuel
Nombre de participants volontaires aux coachings
Nombre de séances de GAP

Processus

RH

AXE 2 : Mettre en place une offre d'hébergement diversifiée permettant de fluidifier les parcours résidentiels

ACTION 3 :

Informers les personnes accompagnées, les représentants légaux et les familles de l'évolution du projet et de l'offre d'accompagnement

Objectifs

- Communiquer sur les changements engagés
- Présenter la qualité de l'offre de service
- Informer les personnes sur leurs droits

Moyens :

- Plan de communication adapté à chaque partie (interne et externe)
- Note de service/réunions
- Journée portes ouvertes
- Article de presse
- Réseaux sociaux

Personne Référente

Equipe de direction

Date

2027

Indicateurs

Nombre de réunions faites et de documents de communication publiées

Processus

**Satisfaction des personnes
DIR**

AXE 3 : Promouvoir l'autodétermination dans la posture et les pratiques professionnelles et l'inscrire au sein des structures

ACTION 1

Former les professionnels, les personnes accompagnées et les familles à l'autodétermination et à ses mécanismes

Objectifs

- Promouvoir les capacités et la participation des personnes accompagnées
- Permettre aux personnes d'apprendre à faire des choix et à en mesurer l'impact
- Permettre aux personnes de développer leur pouvoir d'agir et d'être actrices de leur vie
- L'évolution des pratiques professionnelles des équipes accompagnantes

Moyens :

- Former l'ensemble de l'équipe de direction et tous les professionnels de l'accompagnement
- Former les personnes accompagnées/ RL/aidant/famille

Personne Référente

Equipe de direction

Date

2027

Indicateurs

Temps de formation à l'autodétermination
Nombre de participants à la formation

Processus

DIR/ACP/SOC/EDUC

AXE 3 : Promouvoir l'autodétermination dans la posture et les pratiques professionnelles et l'inscrire au sein des structures

ACTION 2

Intégrer dans l'offre d'accompagnement une formation aux quatre composantes de l'autodétermination (l'autonomie, l'empowerment psychologique, l'autorégulation et l'autoréalisation) et sur leur application dans la vie quotidienne de la personne

Objectifs

- Soutenir le pouvoir d'action de la personne sur le parcours de sa vie
- Valoriser les capacités des personnes concernées
- Développer les compétences des personnes accompagnées à agir librement et à s'auto représenter

Moyens :

- Mener une réflexion en équipe sur l'évolution des pratiques professionnelles nécessaires à l'accompagnement à l'autodétermination des personnes
- Adapter les pratiques d'accompagnement pour y intégrer les apprentissages et les interventions spécifiques au développement de l'autodétermination
- Travailler sur l'environnement pour qu'il soit stimulant
- Utiliser l'apprentissage expérientiel
- Opérer un changement dans la posture professionnelle
- GAP spécifique à l'autodétermination
- Espace de réflexion et d'échanges autour de l'autodétermination

Personne Référente

Equipe de direction

Date

2027

Indicateurs

Temps de formation à l'autodétermination
Nombre de participants à la formation

Processus

DIR/ACP/SOC/EDUC

AXE 4 : Promouvoir la mise en œuvre de la CAA (Communication Alternative ou améliorée) dans les structures

ACTION 1

Développer la CAA

Objectifs

- Reconnaître la communication comme un besoin fondamental
- Faire de la communication l'affaire de tous, dépasser les représentations sur les capacités et le potentiel d'apprentissage des personnes et reconnaître et soutenir l'expertise de chacun
- Sortir des hypothèses de l'interprétation de ce que veut dire l'autre
- Faciliter la communication des personnes sans ou avec peu de langage oral
- Diminuer les troubles du comportement liés aux difficultés d'expression ou de compréhension
- Accroître l'autonomie
- Nouer des relations plus qualitatives
- Aider l'équipe à communiquer de façon alternative
- Intégrer la CAA dans tous les lieux de vie de la personne, non pas à chaque fois que cela est possible mais chaque fois que cela est nécessaire

Moyens :

- Former le personnel à la C.A.A.
- Identifier en équipe les besoins des usagers peu ou non verbaux
- Créer les outils et supports communicationnels
- Travail collectif et quotidien pour modéliser les phrases et mots nouveaux

Personne Référente

Equipe de direction

Date

2027

Indicateurs

Temps de formation

Nombre de participants à la formation

Existence d'outils personnalisés dans les lieux de vie, la chambre des personnes concernées

Progrès de la personne en termes de communication

Traçabilité dans les transmissions

Evaluation de la satisfaction

DIR/ACP/SOC/EDUC

AXE 5 : Accompagnement à la santé

ACTION 1

Prévenir et accompagner les personnes en matière de santé physique

Objectifs

- Garantir l'accès aux soins
- Informer sur les droits
- Suivre le parcours de soin
- Favoriser une bonne hygiène de vie
- Prévenir les risques domestiques
- Détecter et évaluer la douleur
- Prévenir les risques de maladies sexuellement transmissibles, les grossesses non désirées...
- Prévenir le sur-handicap

Moyens :

- Surveillance des besoins sanitaires, accompagnement aux consultations médicales, actes biologiques ou techniques
- Evaluation de la douleur et mise en place des protocoles
- Aide à la prise des traitements et éducation thérapeutique
- Travail en partenariat avec les médecins traitants, les intervenants paramédicaux (IDE, kinésithérapeutes, psychomotricienne ...), les hôpitaux du territoire, Handident ...
- Définir annuellement un programme de prévention sur les habitudes de vie (tabac, alcool, alimentation, sommeil, prévention des accidents domestiques, sensibilisation à la vie intime et sexuelle...)
- Définir annuellement un programme de promotion des actions pour la santé (hygiène du corps, du lieu de vie, pratique du sport, cuisine saine...)
- Se former régulièrement sur les thématiques de la vie affective, la sexualité, les conduites addictives, les troubles des conduites alimentaires, la dépression et le risque suicidaire, les marques corporelles et l'automutilation...

Personne Référente

Equipe de direction + équipes

Date	2027
Indicateurs	- Transmissions quotidiennes et validation du plan de soin - Nombre de consultations médicales - Protocoles de soins - Programme annuel des actions de prévention et de promotion
Processus	SOI/DIR

AXE 5 : Accompagnement à la santé

ACTION 2 :

Accompagner les personnes en matière de santé psychique

Objectifs

- Favoriser la stabilité psychique
- Prévenir et lutter contre le risque de décompensation psychique et les troubles du comportement
- Favoriser le bien-être du résident et du groupe
- Prévenir l'isolement

Moyens :

- Travail de partenariat avec l'hôpital psychiatrique, les CMP, les psychiatres libéraux, EMIANH, le CRAVS, le C.R.A., les hôpitaux de jour...
- Consultations et suivi psychologique par la psychologue
- Aide à la prise du traitement psychiatrique et travail sur la compliance à sa prise
- Education thérapeutique
- Développer et favoriser l'accompagnement non médicamenteux (snoezelen, la communication positive, la bienveillance ...)
- Formation du personnel aux troubles psychiques et à la gestion des troubles du comportement

Personne Référente

Psychologue, psychiatre et l'ensemble de l'équipe

Date

2027

Indicateurs

- Nombre de formations
- Nombre de consultations ou entretiens psychologiques
- Suivi des fiches d'évènements indésirables

Processus

SOI